

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



24<sup>e</sup> Année

31 DÉCEMBRE 1968

N° 11

## SOMMAIRE

- |   |    |
|---|----|
| 1) Mémorial (mois d'octobre, de novembre et de décembre) . . . . .  | 2  |
| 2) Chambre des Députés (mois d'octobre) . . . . .   | 5  |
| 3) Messages de Nouvel An de Son Excellence Monsieur Pierre Werner,<br>Ministre d'Etat . . . . .             | 7  |
| 4) La Journée de Commémoration Nationale . . . . .  | 9  |
| 5) L'Ouverture de la Session Parlementaire 1968-1969 . . . . .  | 10 |
| 6) L'Inauguration de l'« European Study Center » de l'Université de<br>Miami à Luxembourg . . . . .         | 11 |
| 7) Le Congrès Parlementaire Européen à La Haye . . . . .  | 13 |
| 8) La Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique<br>Luxembourgeoise en 1968 . . . . . | 15 |
| 9) Nouvelles de la Cour (mois d'octobre, de novembre et de décembre)  | 16 |
| 10) Conseil de Gouvernement (mois d'octobre) . . . . .  | 17 |
| 11) Nouvelles diverses . . . . .  | 17 |
| 12) Le Mois en Luxembourg<br>(mois d'octobre, de novembre et de décembre) . . . . .                         | 37 |

# Mémorial

Mois d'octobre

## Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 19 septembre 1968 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés de 1968-1969. (page 1118)

Un arrêté ministériel du 7 octobre 1968 concerne la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1132)

La loi du 26 octobre 1968 modifie la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite. (page 1176)

\*

## Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 17 octobre 1968 concerne la lutte obligatoire contre la tuberculose bovine pour la campagne 1968-1969. (page 1168)

\*

## Ministère des Classes Moyennes.

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 modifie les articles 1<sup>er</sup> et 4 du règlement grand-ducal du 4 décembre 1962 réglant la composition et le fonctionnement de la commission administrative prévue à l'article 7 de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises. (page 1161)

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 modifie l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 4 décembre 1962 réglant la composition et le fonctionnement de la commission consultative prévue par l'article 5 de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises. (page 1161)

\*

## Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 porte nouvelle fixation du barème des différentes taxes et surtaxes visées par l'arrêté grand-ducal du 13 octobre 1945 ayant pour objet de modifier et compléter la législation sur les brevets d'invention. (page 1158)

Un règlement grand-ducal du 21 octobre 1968 fixe le prix de vente du lait. (page 1162)

\*

## Ministère de l'Education Nationale.

La loi du 27 septembre 1968 porte fixation des cadres du personnel des établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 1111)

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 fixe les conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs-ingénieurs diplômés et des professeurs-architectes diplômés des établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 1152)

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 concerne l'organisation de l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat. (page 1154)

\*

## Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Population et de la Solidarité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 25 septembre 1968 a pour objet de prévenir et de restreindre le cumul des prestations familiales luxembourgeoises avec celles prévues aux mêmes fins par un régime non-luxembourgeois. (page 1134)

Un règlement grand-ducal du 25 septembre 1968 a pour objet de déterminer les conditions d'application de l'octroi des allocations familiales en faveur des étudiants dépassant l'âge de dix-neuf ans. (page 1134)

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres du centre du Rham. (page 1147)

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 détermine la composition du Conseil arbitral et du Conseil supérieur des assurances sociales en exécution de l'article 33 de la loi du 29 avril 1964, concernant les prestations familiales. (page 1159)

\*

## Ministère de la Santé Publique.

La loi du 9 septembre 1968 modifie la loi du 6 juillet 1901 concernant l'organisation et les attributions du Collège médical, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 13 juillet 1913. (page 1102)

Un règlement ministériel du 18 septembre 1968 modifie le règlement ministériel du 11 novembre 1961 portant exécution de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 sur le contrôle des viandes. (page 1118)

Un règlement ministériel du 14 octobre 1968 fixe le mode et les formalités du vote pour la présentation de candidats au Collège médical. (page 1165)

\*

## **Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.**

Un règlement grand-ducal du 6 septembre 1968 a pour objet de modifier temporairement le nombre des emplois des fonctions d'artisan-contremaître et de premier artisan à l'aéroport de Luxembourg. (page 1102)

\*

## **Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.**

Un règlement grand-ducal du 25 septembre 1968 complète l'arrêté grand-ducal du 9 avril 1955 portant extension de l'assurance obligatoire contre les accidents. (page 1131)

La loi du 25 octobre 1968 a pour objet la réforme de l'assurance invalidité et décès dans les régimes de pension contributifs. (page 1169)

\*

## **Ministère des Travaux Publics.**

La loi du 19 septembre 1968 autorise le Gouvernement à faire construire un bâtiment administratif sur le territoire de la Ville de Luxembourg. (page 1105)

\*

## **Ministère du Trésor.**

Un règlement ministériel du 20 septembre 1968 concerne le recensement fiscal annuel. (page 1119)

Un règlement ministériel du 23 septembre 1968 porte exécution de l'article 143 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1120)

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1968 porte exécution de l'article 140 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1131)

# **Mémorial**

## **Mois de novembre**

### **Ministère d'Etat.**

Un arrêté grand-ducal du 4 novembre 1968 portant convocation des collèges électoraux pour les élections législatives. (page 1182)

Un règlement ministériel du 14 novembre 1968 fixe les indemnités des membres des bureaux de vote lors des élections législatives et communales. (page 1212)

Un règlement grand-ducal du 11 novembre 1968 modifie les articles 20 (1) et 22 (1) du règlement grand-ducal du 24 mars 1965 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat, tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 1218)

Un règlement ministériel du 21 novembre 1968 fixe les indemnités de séjour revenant au personnel astreint au service de nuit à l'Aéroport de Luxembourg. (page 1219)

\*

### **Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.**

Un règlement ministériel du 28 octobre 1968 modifie le règlement ministériel du 18 janvier 1966 prescrivant un recensement statistique des constructions prévues de bâtiments et de logements au Grand-Duché. (page 1185)

Un règlement ministériel du 31 octobre 1968 porte répartition des sièges de la Chambre de commerce pour la prochaine période quinquennale. (page 1208)

\*

### **Ministère de l'Education Nationale.**

Un règlement grand-ducal du 30 octobre 1968 fixe le régime de l'examen pour l'obtention du brevet d'enseignement complémentaire ou d'enseignement spécial. (page 1214)

\*

### **Ministère de la Force Armée.**

Un règlement grand-ducal du 30 octobre 1968 fixe les titres des grades, les insignes et uniformes que porteront les officiers et sous-officiers de l'armée détachés à la gendarmerie et à la police. (page 1207)

\*

### **Ministère de l'Intérieur.**

La loi du 11 novembre 1968 autorise le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. (page 1211)

\*

### **Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.**

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1968 modifie l'arrêté grand-ducal du 22 novembre 1924 pris en exécution de la loi du 4 avril 1924 et portant règlement de la procédure électorale pour les chambres professionnelles à base élective tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 1187)

\*

## Ministère des Travaux Publics.

Un règlement grand-ducal du 29 octobre 1968 établit un plan définitif d'alignement général de la route n° 10, dite « Route des Trois Rivières », de Schengen par Remich - Grevenmacher - Echternach à Marburg sur le territoire des communes de Remerschen, Wellenstein, Remich, Stadtbredimus, Wormeldange, Grevenmacher et Merttert. (page 1186)

\*

## Ministère du Trésor.

La loi du 11 novembre 1968 porte exemption de certains impôts directs en faveur des entreprises d'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité appartenant aux communes ou syndicats de communes. (page 1210)

La loi du 7 novembre 1968 autorise l'aliénation de deux parcelles domaniales sises commune de Clervaux. (page 1217)

# Mémorial

## Mois de décembre

### Ministère d'Etat.

Un règlement du Gouvernement en conseil du 22 novembre 1968 concerne l'organisation, les programmes et la procédure des examens de carrière des employés de l'Etat. (page 1232)

\*

### Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1968 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Tarchamps et de Watrangé. (page 1261)

\*

### Ministère du Budget.

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1968 fixe les coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1944. (page 1236)

\*

### Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement ministériel du 18 décembre 1968 complète le règlement ministériel du 17 mai 1966 fixant les prix minima de la consignation obligatoire de certains emballages. (page 1295)

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement ministériel du 4 décembre 1968 fixe les sièges et les ressorts des classes complémentaires. (page 1276)

Un règlement ministériel du 4 décembre 1968 fixe les sièges et les ressorts des classes spéciales. (page 1279)

Un règlement ministériel du 4 décembre 1968 fixe les sièges d'accueil pour les élèves de nationalité étrangère. (page 1280)

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1968 fixe le régime des vacances et congés dans les établissements d'enseignement primaire, moyen, secondaire, technique et professionnel, ainsi que dans l'institut pédagogique. (page 1286)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1968 fixe le programme du deuxième examen pour la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres. (page 1296)

\*

### Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Population et de la Solidarité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 12 décembre 1968 fixe les taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés. (page 1283)

\*

### Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 12 juillet 1968 a trait au modèle des fiches à tenir par les tenanciers d'établissements d'hébergement et aux indications à y porter. (page 1222)

\*

### Ministère de la Justice

Un règlement ministériel du 2 décembre 1968 détermine pour l'année 1969 les taux et les tranches fixés par les lois des 19 juillet 1895, 7 juin 1937 et 20 avril 1962 sur les saisies-arrêts et cessions des petits salaires et traitements et le louage de service des employés privés. (page 1271)

Un règlement grand-ducal du 3 décembre 1968 règle certaines questions en matière d'entrée et de séjour des étrangers. (page 1272)

\*



## Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 17 décembre 1968 modifie le règlement ministériel du 17 octobre 1966 fixant le tarif des médicaments, modifié par les règlements ministériels des 7 avril 1967, 27 novembre 1967, 8 avril 1968 et 26 juillet 1968. (page 1287)

\*

## Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1968 modifie le règlement sur les pensions des agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (page 1289)

\*

## Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 18 novembre 1968 répartit les sièges de la Chambre des Employés privés et de la Chambre de Travail pour la période quinquennale de 1969 à 1974 (page 1229)

Un règlement ministériel du 9 décembre 1968 fixe la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale et de retenue d'impôt sur les salaires. (page 1281)

Un règlement ministériel du 10 décembre 1968 fixe la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes-accidents agricoles et forestières. (page 1282)

Un règlement ministériel du 24 décembre 1968 modifie les statuts de la Caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers tels qu'ils sont fixés par règlement grand-ducal du 24 août 1968 portant réunion des caisses régionales de maladie de Diekirch et de Grevenmacher à la caisse régionale de maladie de Luxembourg. (page 1335)

\*

## Ministère du Trésor.

La loi du 28 novembre 1968 a pour objet : 1) d'ouvrir au gouvernement un crédit provisoire de 2 500 000 000 francs pour les mois de janvier, de février et de mars 1969; 2) d'autoriser le gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1968 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception et 3) de rendre applicables certaines dispositions figurant au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969. (page 1227)

Un règlement grand-ducal du 3 décembre 1968 porte exécution de l'article 123 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1235)

Un règlement ministériel du 30 novembre 1968 a trait aux attributions du quatrième bureau de recette de l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg. (page 1261)

Un règlement ministériel du 3 décembre 1968 a trait aux délais accordés pour le paiement des droits d'accise. (page 1273)

Un règlement ministériel du 14 décembre 1968 concerne le régime d'accise de la bière. (page 1296)

Un règlement ministériel du 17 décembre 1968 fixe la date du paiement en cas de versement non comptant de l'impôt. (page 1330)

Un arrêté ministériel du 17 décembre 1968 publie le barème des taux de retenue d'impôt applicables aux rémunérations extraordinaires. (page 1330)

Un arrêté ministériel du 18 décembre 1968 concerne l'application des barèmes de la retenue d'impôt sur les salaires. (page 1333)

Un arrêté ministériel du 18 décembre 1968 concerne l'application des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (page 1334)

Un règlement grand-ducal du 28 décembre 1968 porte exécution des articles 155 et 178 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1339)

## Chambre des Députés

### Mois d'octobre

2 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

8 octobre : 1<sup>re</sup> séance publique. — Ouverture de la session. — Allocution de M. le Doyen d'âge. Election du Bureau. — Allocution de M. le Président élu et hommage rendu à la mémoire de feu M. le député Jean Bech. — Assermentation de M. Georges Reuter. — Nomination de la Commission du Travail. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Nomination de la Commission des Affaires Etrangères. — Nomination de la Commission des Affaires Militaires. — Nomination de la Commission des Affaires Sociales.

— Nomination de la Commission des Finances et du Budget. — Nomination de la Commission des Affaires Economiques. — Nomination de la Commission permanente des Dommages de Guerre. — Nomination de la Commission Agricole. — Nomination de la Commission de l'Enseignement. — Nomination de la Commission consultative du Contentieux juridique. — Nomination de la Commission des Traitements. — Nomination de la Commission des Transports. — Nomination de la Commission des Bâtiments, de l'Urbanisation et des Travaux Publics. — Maintien des Commissions spéciales. — Règlement des travaux parlementaires.

Réunion de la Commission des Traitements. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

9 octobre : 2<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet la réforme de l'assurance invalidité et décès dans les régimes de pension contributifs (N<sup>o</sup> 1279). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale.

10 octobre : 3<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet la réforme de l'assurance invalidité et décès dans les régimes de pension contributifs (N<sup>o</sup> 1279). Continuation de la discussion générale. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi ayant pour objet la réforme de l'assurance invalidité et décès dans les régimes de pension contributifs (N<sup>o</sup> 1279). Suite de la discussion générale.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

16 octobre : 4<sup>e</sup> séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de feu M. le député Jean Gallion. — Assermentation de M. Camille Pauly. — Déclaration de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur la situation politique internationale.

17 octobre : 5<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi ayant pour objet la réforme de l'assurance invalidité et décès dans les régimes de pension contributifs (N<sup>o</sup> 1279). Réponses du rapporteur et du Ministre. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission du Travail.

18 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

22 octobre : 6<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite (N<sup>o</sup> 1292). Rapport de la commission des traitements. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal. — Projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange de deux parcelles domaniales sises commune de Clervaux (N<sup>o</sup> 1329). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal. — Projet de loi portant modification de certaines dispositions du Code d'instruction criminelle visant la police judiciaire et le flagrant délit, et

abrogation de l'article 65 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N<sup>o</sup> 1003). Rapport de la commission spéciale.

Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

23 octobre : 7<sup>e</sup> séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant exemption de certains impôts directs et indirects en faveur des entreprises d'approvisionnement en eau et en gaz appartenant aux communes ou syndicats de communes (N<sup>o</sup> 1041). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal (N<sup>o</sup> 1317). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

24 octobre : 8<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal (N<sup>o</sup> 1317). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds National de Solidarité ainsi que modification et complément de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité (N<sup>o</sup> 1295). Rapport de la commission des Affaires Sociales. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

25 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

31 octobre : 9<sup>e</sup> séance publique. Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi ayant pour objet : 1) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 2 500 000 000 francs pour les mois de janvier, février et mars 1969; 2) d'autoriser le Gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 déc. 1968 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, et 3) de rendre applicables certaines dispositions figurant au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1969 (N<sup>o</sup> 1332). Rapport de la commission des finances. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Déclaration de révision de la Constitution.

# Message de Nouvel An de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État

Le 31 décembre 1968, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement démissionnaire, a adressé son traditionnel message de Nouvel An à la population luxembourgeoise. Ce message a été diffusé sur les antennes de Radio-Luxemburg, au début du programme en langue luxembourgeoise.

Télé-Luxembourg a diffusé le même soir un message du Ministre d'État dans le cadre du Journal de Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte des messages de Nouvel An du Ministre d'État Monsieur Pierre Werner :

## Allocution radiodiffusée de Son Excellence le Ministre d'État Monsieur Pierre Werner

« Meng léif Leit !

E bewegt Joer leit hannerun ons ! D'Welt ass op muncherlé Manéier an Otem gehaale gin, wât emsou méi licht ass, well de Radio an d'Televisioun ons un den entléensten Erégnesser, geschéige se och um Mount, direkt délhuele lossen.

Et ass net licht en éndeitegt Urtiel iwer d'Joer 1968 ofzeléen. Sécher war et ké banalt Joer, et markéiert an der moralescher a géschteger Geschicht vun der Mënschhét. An déne leschten Dég hun, mat dem Flug em de Mount, d'Wissenschaft, d'Organisationsverméigen an — last not least — de Courage vun de Mënschen, eng aussergewöhnlech Léschtong vollbruecht, mé op der ânerer Seit ass et och d'Joer vun der Contestatioun op ville Gebitter a leider och d'Joer wou d'Gewalt séch brét gemacht huet.

Krich, Léd an Honger sin nach iwer ze vill Géigenden ewechgezunn. D'Affär vum Vietnam ass zwar an eng méi hoffnungsvoll Phase agetratt, mé nach leie schwärz Wolleken op dém Lant. Am mettlere Orient huet neischt séch arrangéiert an d'Situatioun bleift explosiv. An dann denke mer un de Biafra, wéins dém séngem Kreizwé dausende vu Letzeburger an de leschte Méint, mer Kärten a Bréif zougeschéckt hun. Ech wëll hinne soen, datt d'Letzeburger Regierung hir Stömm zu New York erhuewen huet, datt d'Weltorganisatioun vun der Uno séch déer Sâch sollt unhuelen. Mer sin och frouh feststellen, datt souwuel déi öffentlech Instanzen wéi d'Privatleit generéis Fongen dem Internationale Roude Kreiz an der Internationaler Caritas zoukomme gelooss hun a mer sollen och am neie Joer déi Hellef eifréig weiderféieren. Leider stoussen déi humanitär Aktiounen op Hennernesser, Krichsaktiounen, Blocage an och international Rechtsformen. Jiddfer Mënsch, dén d'Härz um richtige Fleck huet, kann nëmmen nach eng Kéier un d'Weltgewessen appelléieren, alles ze ennerhuelen, datt dé Krich net nach méi zu engem Völkermord ausart.

Ennert dem Zéchen vun der Gewalt sin och am August nés Panzer an Härz vun Europa ongerufft an e souveraint Lant agedrongen an hun e Fréilink vu freiem Géscht a Striewen ënnerdréckt.

Leit, déi séch fir d'Brüderlechket an d'Gleichhét agesaat hun, wéi de Robert Kennedy an de Pasteur Martin Luther King sin zou Märtyrer vun hirer Cause gin.

Sozial Spânongen a Kämpf gin durch vill Länner a speziell och durch de südamerikanische Kontinent.

Alles schwätzt derfir, datt dém Laaf vun der Zeit eng Aktioun entgéint gesât muss gin.

Der Gewalt muss d'Betounong vun de Mënscherechter opposéiert gin, dem Krich an der Oprouer, de Friddenswöllen.

Esou wéi d'läscht Joer schléissen éch méch duerfir dem Appell vun Senger Hellegkét dem Popt Paul VI. mat ganzem Härzen un, dén virschléit den 1. Januar, den éischten Däg vum neie Joer, ganz dem Friddensgedanken ze consacréieren, de Fridden net nëmmen als Idéal mé als Flicht, als Engagement.

De Wé zum Fridden kann iewel nëmme féieren iwer d'Unerkennung an d'Wahrong vun de fundamentale Mënscherechter, iwerall op der Welt.

D'Joer 1968 wôr iewel och e Joer vu géschteger Fermentatioun.

De Jonktem ass a ville Länner an Aktioun getrueden an huet Formen an Liewensweisen vun onser Gesellschaft a Frô gestallt. Wou et manner schro erfogét, do sin Schoul- an Erzéihongsfroen an engem neie Géscht opgeworf gin. D'Recht op méi Bildung huet séch op eng bâl ömwälzend, bâl rouheg mé insistéiert Manéier Geltong verschafft.

Och bei ons am Lant sin do gréisser Reformen agelét gin, déi mer zum Dél och nach an t'neit Joer an an d'nei Koalitioun matschléfen.

D'Joer wôr iewel och besonnesch bewegt nach op ânere Pläng. D'Problémer em d'Zahlungsbilanzen an em d'Wahrongen sin net méi zur Rouh kommt, vum Januar un, wou de Präsident Johnson dem Kapital-export aus Amerika grouss Beschränkongen operluegt huet, bis zu der Konferenz vun den Zéng zu Bonn am November vun desem Joer. Eng grouss Opgâf fir 1969 ass et eng Berouhégong elo erbeizeféieren an d'internationalt Zahlungswiesen durch

eng disciplinéiert Wirtschaftspolitik an den Haptlänner ze ennermaueren.

Um Plang vun der europäescher Intégréatioun treppele mer weiderhin op der Plätz, wann och d'Institutiounen trotz allem Zréckhålen hir Soliditéit enner Beweis stellen.

An trotzdem muss onverzôt do weidergeschafft a geplangt gin.

Wât den europäesche Setz vu Letzeburg ubelängt, ass d'Aktioun vun den Transfèren vu Bréissel op Letzeburg an emgekéiert bål ofgeschloss an et ass un ons fir d'Chancen vun onser Situatioun weiderhin ze notzen durch e gudden europäesche Klima an eng accueillant Gaschtfröndschaft ze ennerhålen.

Vill Stirm an der Welt dobaussen sin glécklécherweis nemmen als gelenten Want iwert ons Lântchen ewechgäng. An dach hu mer ons Problémen. Déi politesch Parteien hun iech se an allen Tounarten an de lāschte Wochen monnsgerecht gemâch. Ech well duerfir haut den owend net dorop agoen. Mer kommen elo an déi Phase, wou d'Politiker trei, brav a konsequent d'Conclusiounen aus hire Proklamatiounen an aus der Entwert vum Letzeburger Wieler zéihe mussen.

Wéi virauszegesin wor, fänke mer d'Joer 1969 nach net mat enger neier Regierung un. Déi politesch Kräften a Ménongen mussen a Rouh ofgewiwe gin, fir der Aktioun vun der nächster Koalitioun eng méigléchst klor a fest Basis ze verschåfen. Dât politesch Kräfteverhältnes, dât geschäft ass gin, erlâbt weder d'Conclusioun, datt alles muss op d'Kop

gekéiert gin, nach, datt alles bleiwe muss ewéi et wor. Au contraire, égal wât fir eng Koalitioun zustâne kënn, jiddferén muss séch bewosst sin, datt d'Akzenter vun der Politik ganz klor op d'Noutwendegkëten an d'Tendenzen vum Letzeburger Vollekskiemper vun deser Zeit auserichte sin. Ech kann iech verséchern, datt, trotz de Fesdg, d'politesch Leaderen an den Informateur zënter dem Wahldäg net gerouht hun. Ech hoffen duerfir och geschwenn, dank der Mathellef vun de Parteien, dem Grand-Duc Rechenschaft iwer meng Informatiounsmissioun kënnen ofzeléen.

Mat iech kann ech fir de Moment nemmen de Wonsch ausdrécken, datt d'politescht Liewen am Interesse vum Lant soubâl wéi méiglech nés usätze kann. Et ass erfuerdert, datt d'Aktioun a Regierung a Parlament vu kompetenten, fairen a mënsechfrëndlechen Politiker gefouert get. Déi politesch Décisiounen mussen, zwar am Dialog mat alle Milieuen, iwer méi wéi jé décisiv vun de politesch demokratesch gewielten Instanzen souverän an onfhängeg getraff gin.

Ech wënschen lech alleguer, Erer Familjen, e gesént, e glécklecht Joer, eng gudd Gesondhét, vill Courage an Erfolleg an Erem Beruff oder an Ere Studien, onsem Lant an der Welt Fridd an Enekgét a Gerechtegkét am Kampf géint Gewalt a Nout.

An Erem Numm présentéieren ech ons hârzlech a respectuôs Gléckwënsch Senger Kiniklecher Altesse dem Groussherzog, der Groussherzogin an der ganzer groussherzoglecher Familjen.

A fir Iech alleguer dât Bescht am Neie Joer ! »

## Allocution télévisée

### de Son Excellence le Ministre d'Etat Monsieur Pierre Werner

« Chers téléspectateurs,

L'année 1968 fut agitée et troublée. Elle a connu des triomphes du génie humain, tels que l'étonnant périple autour de la Lune d'Apollon 8, mais aussi les fléaux traditionnels de l'humanité, la guerre, la violence, la faim, la haine. Elle ne nous a pas donné satisfaction sur le plan de la politique internationale, surtout sur celui de la politique européenne. Elle a été marquée notamment aussi de crises monétaires qui n'ont cessé de tenir le public en haleine. Elle a connu la contestation parfois violente d'une jeunesse en quête de nouvelles raisons d'espérer. Une extraordinaire fermentation intellectuelle s'attaque aux institutions et aux modes de vie traditionnels.

Dans cette conjoncture troublée, Sa Sainteté le Pape Paul VI demande que la journée du 1<sup>er</sup> janvier soit consacrée à l'idée de la paix, conçue non seulement comme un idéal mais aussi comme un devoir et un engagement. La route vers la paix mène à travers la reconnaissance et la défense des droits de l'homme, foulés aux pieds dans bien des pays, ces droits de l'homme auxquels l'année 1968 avait été consacrée. Nous nous rallions de tout cœur à cette idée et à cette invitation par une prise de cons-

science des conditions et des objectifs de la paix entre les nations et entre les hommes.

Et alors nos souhaits pour 1969 !

Ils tendent à prendre le contre-pied de tout ce que nous avons déploré en 1968.

Paix dans les régions ravagées par la guerre et la faim, au Vietnam, au Biafra, au Moyen-Orient ! Recouvrement de la pleine liberté d'action et de pensée dans un pays de l'Europe Centrale, envahi en août dernier contre son gré.

Apaisement des inquiétudes monétaires par une politique de coopération et la discipline économique des principaux pays responsables.

Participation des jeunes au développement d'une civilisation pleine de promesses et portée par les conquêtes de l'esprit.

Mise à profit de la fermentation intellectuelle pour l'entraide des nations et le développement de la fraternité humaine.

En un mot,

un monde meilleur, ce dont nous ne devons jamais désespérer ! »



# La Journée de Commémoration Nationale

Cette année la Journée de Commémoration Nationale fut célébrée le dimanche, 13 octobre 1968.

Voici le texte de la proclamation du Gouvernement, publiée la veille de la Journée de Commémoration Nationale :

## PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT

La Journée de Commémoration Nationale qui sera célébrée le 13 octobre 1968, donne chaque année l'occasion au peuple luxembourgeois de se souvenir avec respect et gratitude de ses fils héroïques qui se sont acquis la reconnaissance inaltérable de la patrie.

La jeune génération qui, heureusement, n'a pas connu une effroyable épreuve comme celle endurée par la nation entière il y a à peine un quart de siècle, a le pieux devoir de s'associer à la commémoration de l'héroïsme de ceux qui ont été arrachés à nous lors du combat inégal contre un envahisseur cruel et implacable, qui essaya en vain de détruire l'esprit de liberté et d'indépendance du peuple luxembourgeois.

Dans son âpre lutte pour le triomphe de la justice et de la liberté contre l'asservissement et la tyrannie, le peuple luxembourgeois, uni à sa dynastie par des liens indéfectibles, a posé, à l'occasion et à la suite de la grève nationale de 1942, les actes les plus mémorables de son histoire nationale.

Nous nous inclinons avec respect devant les victimes et héros de la patrie, qui resteront le symbole des aspirations d'indépendance de tout un peuple.

Le Gouvernement invite la population à honorer, en ce jour de commémoration, la mémoire des victimes de la guerre et de tous les fils de la nation qui ont défendu leur patrie au prix de leur vie.

Les manifestations de la Journée de Commémoration Nationale débiteront dans la capitale à 9.30 heures par un service religieux célébré en l'église cathédrale, en présence de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Charles. Des cérémonies auront lieu ensuite devant le Monument du Souvenir ainsi qu'au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert.

Toutes les autres communes du pays commémoreront également cette journée en organisant des cérémonies religieuses et patriotiques.

La population est invitée à pavoiser les maisons à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale.

Les Membres du Gouvernement,

Pierre Werner	Antoine Krier
Henry Cravatte	Jean-Pierre Buchler
Pierre Grégoire	Jean Dupong
Albert Bousser	Raymond Vouel
Antoine Wehenkel	Madeleine Frieden-Kinnen

A Luxembourg-Ville, les manifestations de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent par

une messe pontificale, célébrée en l'église cathédrale par Monseigneur Jean Hengen, Evêque-coadjuteur de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan, qui étaient accompagnés de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, du Major Norbert Prussen, Aide de camp, et de Madame Georges Reuter, Dame d'Honneur.

Dans le chœur de l'église avaient pris place les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, les représentants des Corps constitués, les membres du Conseil National de la Résistance avec leur président M. Fernand Lœsch, les diverses associations d'anciens combattants, de maquisards, de prisonniers et déportés politiques, les représentants des Mouvements de Résistance, des enrôlés de force et des mutilés de guerre, les élèves de l'enseignement moyen et les délégations des divers mouvements de la jeunesse.

L'Evêque-coadjuteur Mgr Jean Hengen, assisté de Mgr Alfred Mille, de M. l'abbé Georges Vuillermoz, célébra la messe pontificale.

Le service religieux fut encadré d'un programme musical exécuté par la chorale Sainte-Cécile, placée sous la maîtrise de M. l'abbé Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

Un détachement de l'Armée avec drapeau et musique rendit les honneurs militaires devant la cathédrale.

Après le service religieux, un cortège se rendit à la Place de la Constitution où, en présence d'une nombreuse foule recueillie, des couronnes de fleurs furent déposées sur la dalle du Monument du Souvenir par Son Altesse Royale le Prince Charles, au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc, par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, au nom du Gouvernement, et par Monsieur Léon Bollendorff, premier échevin de la Ville de Luxembourg, au nom de l'administration communale.

Pendant le dépôt des fleurs, la musique militaire exécuta la « Sonnerie aux Morts » ainsi que l'hymne national luxembourgeois.

Le cortège se reforma ensuite et se dirigea vers le cimetière « Notre-Dame » où une autre cérémonie se déroula d'abord au Mausolée du Soldat Inconnu, pour honorer la mémoire des soldats alliés tombés pour reconquérir notre liberté en 1914-18. Des couronnes de fleurs y furent déposées par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, au nom du Gouvernement, par M. Léon Bollendorff, au nom de la municipalité de la Ville de Luxembourg, et par M. Edmond Gergen et M<sup>me</sup> Gustavé Jacquemart, au nom du « Souvenir Français ».

Une dernière cérémonie eut lieu devant la « Croix de Hinzert » où, après la bénédiction par Mgr Jean Hengen, Evêque-coadjuteur, des couronnes de fleurs furent déposées devant la Croix de Hinzert par le Gouvernement, la municipalité de la Ville de Luxembourg, les membres des comités de la Ligue des Pri-

sonniers Politiques et Déportés, de l'Union des Mouvements de Résistance et par la Fédération des Enrôlés de Force — Victimes du Nazisme.

L'exécution de l'hymne des « Martyrs luxembourgeois », de la Sonnerie aux Morts et de l'hymne national clôtura les manifestations de la Journée de Commémoration Nationale.

Ajoutons ici qu'au cours de la matinée de la Journée de Commémoration Nationale, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en vertu de la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant, du règlement grand-ducal du 27 mai 1967 sur le Conseil National de la Résistance, et du règlement

grand-ducal du 14 mars 1968 relatif au titre de résistant, remit au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au Ministère des Transports, le titre et l'insigne de résistant à 85 personnes qui, pendant la dernière guerre, ont accompli des actes de résistance.

Des services religieux et des manifestations patriotiques eurent lieu également le même jour dans tout le pays, avec la participation des autorités locales et de la population.

A cette occasion, les présidents régionaux de la Fédération des Enrôlés de Force — Victimes du Nazisme, remirent au nom du Président du Gouvernement, la « Médaille de la Reconnaissance Nationale » aux personnes ayant hébergé ou caché des enrôlés de force au cours de la dernière guerre mondiale.

## L'Ouverture de la Session Parlementaire 1968-1969

Le 8 octobre 1968 a eu lieu l'ouverture de la session ordinaire de la Chambre des Députés, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Pierre Gansen.

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1967-1968 de la Chambre des Députés et ouverte la session ordinaire de la Chambre des Députés de 1968-1969.

Dans un ultime hommage à M. Jean Bech, le doyen d'âge évoqua dans son allocution le souvenir du défunt parlementaire.

M. P. Gansen rappela les nombreuses tâches inscrites au programme de la session et il énuméra la longue liste des projets de loi à réaliser avant la fin de la session parlementaire.

La Chambre procéda ensuite à l'élection de son bureau. Avec un seul changement, proposé par la fraction démocratique, tous les membres de l'ancien bureau furent réélus par acclamation. Voici la composition du nouveau bureau de la Chambre des Députés : Président : M. Romain Fandel (P.O.S.L.); Vice-présidents : MM. Albert Berchem (P.D.) — succédant à M. Paul Elvinger, Alphonse Hildgen (P.O.S.L.) et Georges Wagner (P.C.S.); Secrétaires : MM. Aloyse Duhr (P.C.S.), Adrien van Kauwenbergh (P.O.S.L.), Marcel Knauf (P.O.S.L.), Jean Spautz (P.C.S.) et Charles Wirtgen (P.C.S.).

Avant d'entamer son discours inaugural, le Président M. Romain Fandel, rendit hommage au regretté M. Jean Bech. MM. Robert Kriepps (P.O.S.L.), Eugène Schaus (P.D.), Dominique Urbany (P.C.), Jean Reisdorfer (M.I.P.), Tony Biever (P.C.S.) et le Président du Gouvernement M. Pierre Werner, s'associèrent successivement à l'hommage rendu par le président M. Romain Fandel à la mémoire de M. Jean Bech. En signe de deuil, la séance fut suspendue pendant cinq minutes.

A la reprise de la séance, le Président de la Chambre remercia les députés au nom du bureau pour la confiance qu'ils ont bien voulu leur témoigner et il brossa ensuite un tableau des futurs travaux législatifs en déclarant entre autre : « Le volume de notre travail sera en fonction inverse du temps qu'il nous reste pour l'achever. Sans perdre de temps, nous entamerons dès demain la discussion du projet de loi relatif à l'invalidité précoce dans le régime de pension contributif. C'est donc, si vous le voulez, par des plats de résistance que nous débiterons . . . La discussion budgétaire commencera le 5 novembre et elle devrait, en principe, se terminer le 19 décembre. »

Le Président Fandel rendit ensuite hommage au Conseil d'Etat en précisant que : « Grâce à ses aides louables, nous pourrions évacuer définitivement un certain nombre de projets qui avaient été amendés en première lecture, tels que la protection des jeunes travailleurs, le contrat de louage des ouvriers, l'exemption de certaines taxes au profit des communes, le projet de loi relatif au plan d'équipement sportif quinquennal qui a aussi traversé tous les rouages de la procédure législative. Vous voyez, mes chers collègues, qu'il y a du pain sur la planche ! »

En parlant du climat dans lequel il voit se dérouler les travaux législatifs, le Président Fandel précisa : « Ce serait singulièrement sous-estimer l'intelligence des électeurs luxembourgeois si à la veille des élections cette Chambre devenait le théâtre de mesquines querelles partisans ou personnelles, si l'intérêt personnel devait primer l'intérêt national. Certes, à la veille des élections, il serait facile de céder à la tentation de la démagogie. Mais il restera à voir si les solutions faciles seront honorées par les électeurs. »

Je ne me dissimule point que vous m'avez confié une mission particulièrement difficile pour les mois à venir, mais ce qui me console et me reconforte, c'est votre désir unanime de me la voir accomplir

avec intégrité et impartialité. Nous vivons à l'époque de la contestation, du dialogue et de la participation. Le Parlement devra s'efforcer d'organiser ce dialogue et cette participation de nos concitoyens à toutes les décisions importantes qui les concernent. Ceci ne veut évidemment pas dire que nous devrions céder à toutes les pressions et nous plier à toutes les exigences. »

Traitant les affaires internationales, le Président Fandel dit notamment : « Tragique ironie du sort : l'année 1968 célèbre le vingtième anniversaire de la charte des Droits de l'Homme. A un moment où l'argument de la force semble se substituer à la force de l'argument, le Parlement luxembourgeois consacrera une séance solennelle à cette commémoration du 10 décembre prochain.

Les événements de la politique internationale ont toujours préoccupé ce Parlement comme ils ont préoccupé l'opinion des Luxembourgeois. Resterions-nous indifférents si les aspirations les plus légitimes de la personne humaine et des nations sont brutalement foulées au pied, ainsi que cela se produit dans certaines régions du globe, comme l'Europe centrale, le Sud-Est asiatique et l'Afrique noire ? Nous avons été particulièrement émus par l'oppression brutale d'un peuple auquel nous sommes étroitement liés par des liens historiques et auquel, il y a quelques mois, nous avons exprimé notre sympathie. »

Pour conclure, le Président remercia le gouvernement de toutes les améliorations apportées aux locaux et à l'équipement de la Chambre et des facilités créées pour la presse parlementaire.

Après la prestation du serment constitutionnel par M. Georges Reuter (P.C.S.), successeur de M. Jean Bech, la Chambre procéda au renouvellement de ses diverses commissions, dont nous reproduisons ci-après la composition :

Commission du Travail : MM. Fandel, Bieber, Krieps, Eugène Schaus et Urbany. Suppléants : MM. Spautz, Hildgen, Schaffner, Elvinger et Useldinger.

Commission des Comptes : MM. Berchem, Colling, Ewen, Ferring, Gansen, Kirsch, Kons, Reisdorfer, Schilling, Useldinger et Winkin.

Commission des Pétitions : MM. Berchem, Hauptert, Hoffmann, Hurt, Margue, Reisdorfer, Rumé, Schlechter, Sinner, Wolff.

Commission des Affaires Etrangères : MM. Bieber, Ewen, Herr, Van Kauenbergh, Krieps, Margue, Reuter, Emile Schaus, Eugène Schaus, Schreiner et Wohlfart.

Commission des Affaires Militaires : MM. Hansen, Van Kauenbergh, Kirsch, Mme Lulling, MM. Mosar, Rumé, Spautz, Thorn, Wagner.

Commission des Affaires Sociales : MM. Berchem, Bieber, Gallion, Grandgenet, Hengel, Hildgen, Krieps, Lucius, Spautz et Wolter.

Commission des Finances et du Budget : MM. Hildgen, Van Kauenbergh, Knauf, Kollwelter, Krieps, Mosar, Eugène Schaus, Useldinger et Wolter.

Commission des Affaires Economiques : MM. Elvinger, Van Kauenbergh, Kollwelter, Krieps, Mme Lulling, MM. Reuter, Schreiner, Urbany, Wagner et Wolff.

Commission des Dommages de Guerre : MM. Colling, Glesener, Hauptert, Hoffmann, Hurt, Knauf, Mosar, Rumé, Schaffner et Wohlfart.

Commission Agricole : MM. Abens, Diederich, Ferring, Hansen, Hurt, Steichen, Useldinger, Winkin, Wirtgen. Avec voix consultatives : MM. Duhr, Kons, Schaffner et Schlechter.

Commission de l'Enseignement : Monsieur Knauf, Mme Lulling, MM. Margue, Ney, Emile Schaus, Schreiner, Thorn, Urbany et Wohlfart.

Commission Consultative du Contentieux Juridique : MM. Bieber, Herr, Van Kauenbergh, Krieps, Margue, Eugène Schaus, Useldinger. Suppléants : MM. Lucius, Mosar et Reuter.

Commission des Salaires : MM. Hansen, Hildgen, Kollwelter, Mosar, Emile Schaus, Schlechter, Thorn, Tix, Urbany, Winkin et Wohlfart.

Commission des Transports : MM. Glesener, Hengel, Hildgen, Kirsch, Kollwelter, Schlechter, Thorn, Urbany et Winkin.

Avant la levée de la séance, M. Tony Bieber proposa M. Emile Schaus (P.C.S.), comme remplaçant de M. Jean Bech au sein du Parlement européen, M. Jean Spautz devenant ainsi membre suppléant du Conseil de l'Europe.

## L'Inauguration de l'«European Study Center» de l'Université de Miami à Luxembourg

En présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse a été inauguré à Luxembourg, le 31 octobre 1968, l'«European Study Center» de l'Université de Miami.

Devant une brillante assistance avaient pris place Monsieur George J. Feldman, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Luxembourg, Monsieur le D<sup>r</sup>

Warren Mason, Directeur de l'«European Study Center» ainsi que les personnalités suivantes : MM. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, Maître Ernest Arendt, Président du Conseil universitaire de l'Université Internationale de Sciences Comparées, le D<sup>r</sup> Philip R. Shriver, Président de la «Miami University», Leslie Brady, Conseiller à l'Ambassade des États-Unis à Paris, Paul Reiles,

Attaché de Gouvernement, ainsi que les membres luxembourgeois et américains du corps enseignant de l'« European Study Center ».

Les membres du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités luxembourgeoises assistèrent à la séance inaugurale de l'« European Study Center ».

Après l'allocution de bienvenue prononcée par Monsieur le D<sup>r</sup> Warren Mason, Directeur de l'« European Study Center », des allocutions furent encore prononcées par M. George J. Feldman, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, M. Ernest Arendt, Président du Conseil universitaire de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Philip R. Shriver, Président de l'Université de Miami, et M. Leslie Brady, Conseiller à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris, qui prononça le discours inaugural au cours duquel il traita le thème suivant : « Que peut offrir l'Europe à l'Université de Miami ? Que peut offrir l'Université de Miami à l'Europe ? »

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, lors de la séance solennelle inaugurale de l'« European Study Center ».

« Your Royal Highnesses,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Last year in May, when a group of distinguished officials from Miami University first came to Luxembourg to expose their plans about the establishment of a European Study Center, several projects of institutes of higher education of an international character were submitted to my department. Some seemed trivial, others too ambitious if not utopian — a synthesis of the art and the sciences was the aim of one of them — but the project of your university, dear President Shriver, struck me as being most interesting and most promising. That is why I am particularly pleased that your project should have become a reality while the others were eventually discarded.

From the beginning on you had a precise and worthwhile objective : allowing a group of undergraduate students of Miami University to study in Europe for a year while continuing to work toward a degree at Miami, to study on the spot, in a certain cultural and historical environment, European languages and literatures, history, sociology, economics, political science etc.

I admired the realism of Mr. Dolibois, of Mason, of Mr. Goggin and of the other representatives of Miami University I have met; the energy with which they tackled the numerous problems that arose; the thoroughness with which they planned everything down to the smallest detail.

As the promoters of the project, those at Miami and those here in Luxembourg well known, we have encountered some difficulties, one of the most crucial of which was the finding of adequate, conveniently located premises. Because of an acute shortage of classroom and office space we could not, as we would have liked to, provide you with larger auditoriums and additional seminar rooms. All we could offer you was the temporary use of the premises of the Université Internationale de Sciences Comparées, rue du Rost, which, together with the apartments you have rented at the Centre Settegast, are, I hope, satisfactory for your present needs.

At the moment, the Study Center is only for students from Miami University and the courses are mainly given by members of Miami Faculty. But a certain cooperation of the two academic circles has already started : Luxembourg professors are teaching French, German and history, some Luxembourg students come to audit certain courses. I hope that in the years to come the collaboration between the Miami Study Center and the Luxembourg academic community will become close and regular, that professors of Miami University will deliver lectures to our students at the „Cours Universitaires”, that our specialists will talk to the Miami students and I am sure that such an association would be stimulating and profitable for everybody.

You picked Luxembourg as seat for your European Center. It would be immodest if I insisted too much on the advantages of Luxembourg, on its bilingualism, on its position at the heart of Europe, at the crossroad of civilizations, besides it would be superfluous, because I am sure you must have considered carefully before taking your decision.

Dear Dr. Mason, dear faculty members, dear students, I have great pleasure in welcoming you most cordially here in Luxembourg. I hope you will find your stay a pleasant and a fruitful one, and the year you spend in Luxembourg, in every respect a valuable experience.

We are honored and pleased that you chose Luxembourg and we shall do our best so that you may not regret this choice. »



# Le Congrès Parlementaire Européen à la Haye

Le Congrès Parlementaire Européen s'était réuni à La Haye les 8 et 9 novembre 1968 à l'occasion de son vingtième anniversaire.

Parmi les nombreuses personnalités des divers pays de l'Europe qui assistèrent à ce congrès, le Grand-Duché était représenté par M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Georges Wagner, Vice-Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Étrangères, MM. Pierre Gansen, Albert Berchem, Marcel Schlechter, Jean Spautz et Jean Wolter, membres de la Chambre des Députés. Madame Feyder-Ries et Monsieur Arthur Calteux prirent part au congrès comme délégués du Mouvement Européen.

Nous reproduisons ci-après le texte d'un discours prononcé par le Ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères, Monsieur Pierre Grégoire, lors du Congrès Parlementaire Européen à La Haye :

« Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Nous fêtons, à ce qu'on dit, le vingtième anniversaire de la première rencontre, à La Haye, d'hommes fermement décidés à provoquer le renouveau d'une Europe unie. Avant d'exulter à ce sujet, je me permets de faire un examen de conscience et de voir si, réellement, nous avons droit, déjà, à des manifestations d'allégresse.

Etant amené, ainsi, à jeter un regard en arrière, j'ai à affronter sur le champ deux faits patents, apparemment semblables, mais différant absolument l'un de l'autre, dès qu'en analyseur je les fixe longuement. 1948 : coup de Prague et réaction des pays occidentaux, enclins à s'allier pour s'affirmer; 1968 : coup de Prague et réveil, dans la stupéfaction, des Européens, prêts à réactiver leur processus d'unification. 1948 : la Grande-Bretagne se tient à l'écart, tout en invitant les autres nations à se regrouper; 1968 : la Grande-Bretagne s'impatiente face aux Etats membres d'une communauté économique, peu empressée à admettre d'autres pays. 1948 : c'est dans l'enthousiasme que les Européens par vocation sont partis pour conquérir, par les seules armes de la persuasion, leurs frères; 1968 : dans l'indifférence croissante les élans créateurs venant des masses populaires et tendant à précipiter l'union, semblent marquer un arrêt. 1948 : le bon départ a été pris contre quelque chose de menaçant; 1968 : les velléités singulièrement raréfiées d'unification font apparaître une préférence assez nette pour des objectifs plus vastes : la survie des peuples libres, participation d'une Europe omniprésente à la gestion des affaires politiques du monde, expansion culturelle à travers le développement économique et social, défense de la démocratie réelle.

Le résultat de nos activités deux fois décennales est ahurissant, puisque l'Union Soviétique, dans le même laps de temps, a réussi à augmenter sa puissance hégémoniale et à faire de la Méditerranée une autre Mer Rouge. Le grand public, confronté avec un régime

de mensonge et de violence, que l'Occident n'arrive pas à contenir, ne comprend plus rien et préfère se précipiter dans les jouissances qu'offre la société de consommation, bien établie pour faire découler de l'abondance des abandons tragiques.

Cependant, nous avons toujours rendez-vous avec l'Europe. Tout en le proclamant, nous aimons à agir comme le Français Tristan Bernard, consultant sa montre et s'exclamant : „Dix heures vingt déjà ! Il faut que je me dépêche un peu, car à neuf heures trente j'ai audience chez le Ministre. » Ainsi s'expliquent nos retards, mais est-ce suffisant pour disculper notre nonchalance ? Le passé ne vient-il pas, en accusateur, faire son réquisitoire devant ceux qui paraissent avoir vendu leur âme européenne au diable de l'indifférence et qui, aujourd'hui, s'étonnent du fait que Satan, l'Inhumain, se présente, afin de faire respecter le pacte et perdre sa proie ? C'est à contre-cœur que je rappelle — mais il faut que ce soit fait — certaines entreprises, celle de l'Union de l'Europe, par exemple, propagée par Jouvenel et Loucheur, celle de Briand, prévoyant la création des Etats-Unis d'Europe et échouant lamentablement, parce que la Grande-Bretagne avait été exclue, ainsi que la parole d'Edouard Herriot :

„Ou bien la solidarité européenne, ou bien la dictature américaine.”

Oui, nous avons des comptes à faire, des comptes à régler et des comptes à rendre. Il en ressortira, sans le moindre doute, qu'au moment où des armées, opposées à la réalisation de nos idées d'union, se massent aux frontières de la Communauté, il faut cesser de nous replier sur nos particularismes, de nourrir des rêves d'hégémonie, facteurs de désunion et fauteurs de troubles, de porter l'inquiétude dans les rangs des jeunes et de faire croire à la dévaluation de notre civilisation. L'avertissement que viennent de donner les événements de la Tchécoslovaquie fait sentir l'urgence dans la nécessité de dépasser les nationalismes bornés et de voir dans chaque pays européen le complément naturel des autres; aucun ne s'opposant à aucun, malgré les apparences, chacun pourra s'intégrer sans trop de difficultés dans ce que l'Anglais Dicey a appelé „union without unity”, l'union sans l'uniformisation.

Mais alors, que désirons-nous, au fond ? Eh bien, nous voulons, aussi simplement que naturellement, éprouver notre force d'adhésion dans une Europe politico-culturelle. L'Europe matérielle, l'Europe du Marché Commun, qui a l'air de vouloir bouger enfin, fait évidemment partie de cette union des valeurs. Grâce à elle nous avons pu pratiquer un sentier qui, à travers un terrain immense, pourra conduire vers le but proposé, mais qui, au fur et à mesure que nous progresserons, ira se perdre dans le maquis de nos différends, où l'orientation se compliquera rapidement. Ce seront alors les facultés spirituelles, formant comme un signe astral, parce que faites des luminosités de la culture européenne, toujours visibles et venant de toutes les nations occidentales, qui nous guideront infailliblement. Cet astre n'appartient

pas, en propre, aux Six de la CEE. Tout le monde y ayant sa part, tout le monde aura le droit de s'en servir pour venir déboucher dans la même clairière de la vraie communauté. Que les responsables de tous les pays intéressés se réunissent, pour en discuter, et ils constateront à la fin l'unité de leurs vues et la convergence de leurs volontés ! Voilà ma conviction, et je crois pouvoir dire : voilà notre conviction.

Certes, nous avons un peu trop l'air va-banquier, c'est-à-dire le comportement d'hommes assis à la table de jeu et prêts à jouer le sort de notre continent. L'avers de la pièce d'or que nous aurions choisie pour décider, porterait l'emblème de la plus grande union possible, alors que le revers nous montrerait un signe quelconque d'aspect nationaliste ou de sens restrictif. Pile ou face ! Les chances seraient égales : cinquante pour cent de chaque côté. Cinquante pour cent ! Le jeu du hasard serait loin d'être désespérant, et le pessimisme n'aurait pas encore la permission de triompher. Toutefois, avant d'y aller, réfléchissons un peu, pour admettre une troisième possibilité, celle que les hommes de peu de foi s'obstinent à oublier. Ne se pourrait-il pas qu'une force invisible et intouchable fût de la partie et prit en mains l'affaire, afin de nous surprendre de la manière la plus inattendue, en maintenant dans sa position la plus droite entre le trop et le trop peu, tel un autre Christophe Colomb avec l'œuf, la pièce d'or jetée ?

Ce participant impalpable étant le génie européen, notre puissance créatrice, en éclairant bien la loi du pluralisme et en respectant sa longue tradition de provoquer une union de fait dans la diversité des opinions, ferait de l'instrument du sort aveugle une monnaie qui, officiellement aurait cours — un cours égal — dans tous les pays occidentaux.

A la fin de cette réflexion il me reste à poser la question que je n'arriverai jamais à esquiver dans les débats européens, gravitant autour de notre problème majeur : Qu'aurions-nous pu faire encore dans les circonstances données ? Et chaque fois j'entends la même réponse, une réponse bien française :

Davantage !

Celui qui, le premier, a employé la formule — un Français —, et vous voyez que la France sera toujours présente dans nos réunions — a travaillé en conséquence. C'est pour cela, je crois, qu'il est devenu un Saint. Et nous sommes loin, ici, d'être des Saints. Mais rien ne s'oppose à ce que, dans notre domaine spécial, nous fassions des efforts pour atteindre à cet état de perfection dans la condition européenne. Ce sera alors que, d'une façon dramatique peut-être, toutes les nations reprendront assez conscience de leurs responsabilités supranationales pour agir selon la profonde conviction de la majorité. Ni nos paroles de protestation ou de contestation ni nos multiples actions de détour ne changeront rien à cet „unum necessarium”. »

A l'issue du Congrès Parlementaire Européen, une déclaration a été adoptée dont voici le texte :

Nous, parlementaires d'Europe, assemblés à La Haye lors du vingtième anniversaire du Congrès de l'Europe, proclamons la nécessité et l'urgence plus

impérieuses que jamais, de réaliser l'union économique et politique de l'Europe.

Ces vingt dernières années ont vu s'accomplir des progrès substantiels. Mais toute nouvelle progression se trouve maintenant compromise. L'impasse actuelle mine la foi que vouent les peuples à l'idée européenne et encourage la renaissance du nationalisme. L'impulsion décisive se perd et nous courons le danger non seulement de ne pas progresser davantage mais de reculer.

L'influence prépondérante de l'Amérique et de la Russie s'accroît et la Chine est en train de devenir une troisième superpuissance. Les nations libres d'Europe ont cessé de jouer un rôle significatif dans les grandes décisions internationales et le viol de la Tchécoslovaquie vient de leur rappeler que leur propre sécurité est toujours en cause. Entre-temps, l'écart technologique entre les deux côtés de l'Atlantique s'agrandit sans cesse.

Aussi longtemps que l'Europe demeurera divisée, ses positions continueront à s'affaiblir. Mais l'unité ne se réalisera pas automatiquement dans l'attente. Elle requiert une action positive et la volonté de prendre les décisions nécessaires.

La voie la meilleure et la plus naturelle pour unir l'Europe est de bâtir sur les fondations de la Communauté européenne, c'est-à-dire, tout à la fois :

- 1) achever le processus d'intégration économique et sociale;
- 2) renforcer progressivement le caractère démocratique de ses institutions;
- 3) élargir sa composition par l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres nations d'Europe;
- 4) étendre la compétence de la Communauté à de plus larges domaines politiques.

Les gouvernements doivent tenter un nouvel effort pour éliminer leurs divergences et progresser tous ensemble.

Mais les peuples d'Europe ne peuvent demeurer plus longtemps immobiles. Si cette voie continue d'être bloquée par le désaccord, nous en appelons à tous les gouvernements qui reconnaissent le pressant besoin d'unité européenne, pour qu'ils recherchent d'autres moyens de progresser vers l'intégration de leurs politiques dans les domaines hors de la compétence de la Communauté européenne et vers l'établissement des institutions communes nécessaires, dotées de pouvoirs supranationaux et d'une structure démocratique solide fondée sur le suffrage universel direct. Les matières qui requièrent l'étude et la prise de décisions en commun comprennent essentiellement les affaires internationales, la défense et les armements. Nous demandons que se réunisse dans ce but une conférence de chefs de gouvernements. Tout accord qui serait conclu devrait demeurer ouvert à l'adhésion ultérieure d'autres pays.

Les décisions finales appartiennent aux gouvernements et aux parlements. Mais le soutien actif des peuples qu'ils représentent est indispensable.

C'est pourquoi nous faisons appel à tous ceux qui poursuivent nos objectifs, et spécialement à la jeunesse, pour qu'ils aident, par la parole et par l'action, à la construction des Etats-Unis d'Europe.

# La Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique Luxembourgeoise en 1968

## A. L'Industrie Sidérurgique en 1968

	Fonte t	Acier t	Nombre de hauts fourneaux	Effectif ouvriers
Janvier . . . . .	337 987	375 415	23	21 408
Février . . . . .	334 657	376 859	23	21 318
Mars . . . . .	357 614	397 931	23	21 251
Avril . . . . .	343 459	392 606	23	21 247
Mai . . . . .	359 864	408 203	23	21 210
Juin . . . . .	347 726	380 081	23	21 201
Juillet . . . . .	358 805	410 085	23	21 171
Août . . . . .	361 720	407 145	23	21 126
Septembre . . . . .	371 648	411 890	23	21 223
Octobre . . . . .	388 877	445 414	24	21 218
Novembre . . . . .	374 477	422 126	24	21 237
Décembre . . . . .	371 316	406 346	24	21 230
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>4 307 750</b>	<b>4 834 101</b>		

## B. L'Industrie Minière en 1968

	Production	Exportation Belgique	Effectif ouvriers
Janvier . . . . .	493 615	7 755	1 284
Février . . . . .	459 104	8 080	1 281
Mars . . . . .	481 064	7 915	1 282
Avril . . . . .	509 931	7 716	1 285
Mai . . . . .	612 449	13 872	1 281
Juin . . . . .	544 191	16 380	1 277
Juillet . . . . .	596 076	16 484	1 274
Août . . . . .	563 998	6 131	1 244
Septembre . . . . .	509 782	8 004	1 231
Octobre . . . . .	574 933	8 287	1 231
Novembre . . . . .	537 292	7 822	1 226
Décembre . . . . .	516 023	7 766	1 229
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>6 398 458</b>	<b>116 212</b>	

## Nouvelles de la Cour

Mois d'octobre

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 11 octobre 1968 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

\*

Le 28 octobre 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

\*

Le 30 octobre 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a remis la démission du Gouvernement. Son Altesse Royale a accepté cette démission et a chargé les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

## Nouvelles de la Cour

Mois de novembre

Le 2 novembre 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Corrado Orlandi-Contucci, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie.

\*

Le 5 novembre 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ivan F. Filippov, Ambassadeur de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, qui Lui a présenté Monsieur Anatoli N. Sergueev, Conseiller d'Ambassade.

\*

Le 13 novembre 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Vicente I. Singian, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République des Philippines.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Alexandre Lazareanu, qui Lui a remis les lettres l'accréditant

à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Roumanie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ali Hamdi Hussein, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe Unie.

\*

Le 28 novembre 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Eduardo Brazão, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Portugal.

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Président du Comité International de la Croix-Rouge et Madame Samuel A. Gonard.

Le même jour, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience le Président du Comité International de la Croix-Rouge et Madame Samuel A. Gonard.

## Nouvelles de la Cour

Mois de décembre

Le 3 décembre 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jacques-Émile Paris, Ambassadeur de France, qui Lui a présenté Monsieur Luigi Fontana-Giusti, Chargé d'Affaires a. i. d'Italie.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 17 décembre 1968 annonce qu'en vue de la solution de la crise ministérielle, Son Altesse Royale le Grand-Duc vient de consulter le Président du Conseil d'Etat et les Présidents des partis politiques.

\*

Le 19 décembre 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Mon-

sieur Riaz Piracha, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pakistan.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire, et l'a chargé d'une mission d'information en vue de résoudre la crise ministérielle.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 30 décembre 1968 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.



# Conseil de Gouvernement

## Réunions durant le mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 2 octobre, il a entendu un exposé de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères sur la situation politique et économique internationale à la suite des événements de Tchécoslovaquie. Il a également entendu un premier exposé de Monsieur le Ministre de la Force Armée au sujet de certaines revendications présentées par les organisations professionnelles de l'Armée.

Réuni le 11 octobre, le Conseil a eu un échange de vues sur les travaux parlementaires en cours et futurs et a procédé à un tour d'horizon sur l'exécution du programme gouvernemental. Il a désigné une commission chargée des contacts avec les représentants syndicaux en vue du renouvellement du contrat collectif des ouvriers de l'Etat. Le Conseil a aussi approuvé un projet de loi relatif à la construction de nouveaux garages pour les services gouvernementaux ainsi qu'un projet de loi complétant la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle. Ce projet de loi porte la garantie gouvernementale de 450 à 575 millions de francs. Finalement il a pris connaissance du rapport de la commission d'experts au sujet de la situation financière de la Caisse de maladie des professions indépendantes.

Au cours de la réunion du 18 octobre, le Conseil a approuvé un projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments Publics, un projet de loi qui permet de charger un magistrat, qui accepte, d'une mission temporaire d'étude en matière de législation et un projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement sur les pensions des agents de la SNCF (invalidité précoce). Il a procédé ensuite à un échange de vues sur l'orientation à donner à l'élaboration d'un projet prévoyant des allocations compensatoires de logement et d'études pour famille à revenu modeste ainsi que sur un rapport élaboré par la commission de réforme des garanties du salarié en cas de faillite de son employeur. Il a institué un comité mixte de protection du territoire. En outre le Gouvernement a fait le point des travaux et initiatives législatifs et s'est entretenu de l'actualité politique et budgétaire. Finalement il a traité diverses affaires immobilières.

Réuni le 25 octobre, le Conseil a délibéré sur la réalisation du programme gouvernemental et sur la situation politique générale.

A l'issue de la réunion du 29 octobre, le Gouvernement a publié le communiqué suivant : Au mois de juillet dernier, les membres du Gouvernement se sont mis d'accord sur le projet de budget de 1969, après avoir passé en revue l'ensemble des données politiques, économiques et financières qui étaient de nature à s'y refléter. En équilibrant le budget et en fixant le volume des dépenses, ils ont tenu compte des recommandations qui leur ont été faites itérativement par les instances parlementaires aussi bien que par les organismes consultatifs intervenant dans la préparation budgétaire. Ils se sont également préoccupés des graves options politiques que le développement tant sur le plan interne que sur le plan européen impose au Grand-Duché au cours des prochains mois, telles que l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le développement économique et social aussi bien que les réformes structurelles. Ayant procédé au cours des dernières semaines à l'examen de la situation générale, le Gouvernement a constaté que les données déterminantes de sa politique budgétaire n'ont pas changé. Il est devenu évident que tous ces problèmes suscitent dès à présent d'âpres controverses, à telle enseigne que leur discussion et le vote du dernier budget d'une législature, laquelle a vu se réaliser par ailleurs une œuvre législative de haute qualité dans un grand nombre de domaines, risquent de se dérouler dans un climat politique détérioré, nuisible à l'intérêt général. Dans ces conditions, afin que l'œuvre non encore achevée, se poursuive dans une atmosphère plus sereine, en réaffirmant leur attachement aux objectifs du programme gouvernemental arrêtés en 1964 et 1967, les membres du Gouvernement ont décidé de mettre leurs portefeuilles à la disposition du Grand-Duc en proposant à Son Altesse Royale la dissolution anticipée de la Chambre des Députés, suivie d'élections à bref délai. Les membres du Gouvernement croient apporter ainsi une contribution importante à une évolution, dont l'objet essentiel reste le progrès dans tous les domaines par la poursuite d'une politique cohérente et réaliste. Ils estiment unanimement que les instances responsables sauront le mieux apporter aux problèmes cruciaux affrontant le pays, des solutions équilibrées, socialement équitables et économiquement efficaces, dans un climat de consolidation et de clarification, et ce, sans qu'il doive en résulter un retard notable.

Les membres du Gouvernement.

## Nouvelles diverses

### L'Exploit d'Appolo 8

Après le succès de l'extraordinaire exploit d'Appolo 8, l'échange de télégrammes suivant a eu lieu entre Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Président des Etats-Unis d'Amérique :

President Johnson  
White House  
Washington

We have followed with keenest interest the success of America's latest space venture. On behalf of the

people of Luxembourg, may I express to you and those concerned our warmest congratulations for this historic performance.

JEAN

Grand Duke of Luxembourg

« Your Royal Highness :

On behalf of the American people I thank you for your message on the occasion of the completion of the Apollo VIII mission. The achievement of Apollo VIII and its gallant crew is an historic step in man's search for knowledge of the universe in which he lives, and heralds a bright new era of exploration and scientific investigation. Col. Borman, Capt. Lowell and Lt. Col. Andres join me in this expression of appreciation for your kind words.

Sincerely,

Lyndon B. Johnson »

\*

### Réunions du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Au mois d'octobre 1968, le Conseil des Communautés européennes a tenu trois sessions au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

La première session s'est déroulée les 14 et 15 octobre sous la présidence de M. Giacomo Sedati, Ministre de l'Agriculture de la République italienne, en présence de M. S.L. Mansholt, Vice-président de la Commission des Communautés.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté à cette session par M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture.

Le Conseil a poursuivi ses travaux relatifs aux programmes communautaires pour la section « orientation » du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Dans le secteur des produits laitiers, il a examiné la note d'information de la Commission concernant la situation de marché des produits laitiers dans certains États membres, ainsi que la proposition de règlement autorisant la Belgique à accorder des aides à la production de lait entier en poudre.

Dans le secteur des matières grasses, le Conseil a notamment procédé à l'examen de la communication de la Commission concernant la situation du marché des oléagineux ainsi que de plusieurs propositions de règlements.

La deuxième réunion à Luxembourg qui a eu lieu le 29 octobre, était placée sous la présidence de M. Natale Santero, Sous-secrétaire d'Etat au Ministère du Trésor de la République italienne en présence de M. Jean Rey, Président, M. Lionello Levi Sandri, Vice-président et M. Albert Coppé, Membre de la Commission des Communautés. Le Gouvernement luxembourgeois était représenté par M. Albert Borschette, Ambassadeur, Représentant permanent.

Cette session était essentiellement consacrée à l'examen de l'avant-projet de budget des Communautés

européennes pour l'exercice 1969, ainsi qu'à la proposition de règlement portant dispositions complémentaires concernant le financement de la politique commune dans le secteur du sucre.

Une autre réunion du Conseil des Communautés européennes a eu lieu à Luxembourg les 29 et 30 octobre sous la présidence de M. Giacomo Sedati, Ministre de l'Agriculture de la République italienne, en présence de M. S.L. Mansholt, Vice-président de la Commission des Communautés. M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture représentait le Gouvernement luxembourgeois lors de cette session.

Le Conseil a examiné en premier lieu la proposition de règlement relatif au concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation, pour l'année 1969.

Il a délibéré ensuite sur la proposition de règlement fixant le prix de base et la qualité type pour le porc abattu pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 1968 au 31 octobre 1969.

Dans le secteur des matières grasses, le Conseil a poursuivi ses délibérations sur les propositions de règlements fixant, d'une part, pour la campagne de commercialisation 1968-1969, les prix indicatifs, le prix d'intervention et le prix de seuil pour l'huile d'olive et prorogeant, d'autre part, le règlement relatif à l'aide pour l'huile.

Enfin, le Conseil a procédé à un échange de vue sur l'écoulement des excédants de beurre dans la Communauté.

\*

### Réunion du Parlement Européen à Luxembourg

Les 24 et 25 octobre 1968, le Parlement Européen a tenu une session au Centre Européen du Kirchberg, consacrée à une discussion des amendements proposés lors de la dernière session à Strasbourg à trois propositions de résolution qui font suite au rapport de M. Kriedemann, représentant socialiste allemand, sur divers problèmes qui concernent la pêche maritime.

Ensuite le Parlement Européen a entendu et discuté deux rapports de M. Richartz, représentant démocrate-chrétien allemand, qui portaient respectivement sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement fixant le prix de base et la qualité-type pour le porc abattu pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1968 au 31 octobre 1969, et la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement fixant pour la campagne de commercialisation 1968-69 les prix indicatifs, le prix d'intervention et le prix de seuil pour l'huile d'olive.

La délégation luxembourgeoise était composée de M. Jos. Wohlfart, M<sup>lle</sup> Astrid Lulling, M. Gaston Thorn, M. Emile Schaus, M. Joseph Herr et M. Joseph Lucius.

Le 13 décembre 1968, le Parlement Européen a tenu une autre session exceptionnelle au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

Cette séance, qui était consacrée à la situation actuelle d'Euratom, était précédée, le 12 décembre 1968, de plusieurs réunions de commissions parlementaires. C'est ainsi que les commissions suivantes se réunirent à Luxembourg : La Commission des finances et du budget, la Commission économique, la Commission des affaires sociales et de la santé publique, la Commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques.

Ces commissions ont notamment eu une séance commune consacrée à la fixation du taux de prélèvement C.E.C.A.

### **Le dixième Anniversaire de la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg**

Le dixième anniversaire de la Cour de Justice des Communautés européennes issue des traités de Rome et qui est entrée officiellement en fonction le 7 octobre 1958, a été célébré le 23 octobre 1968 au cours d'une audience solennelle, tenue au siège de la Cour à Luxembourg. La cérémonie était placée sous la présidence du Président de la Cour, Monsieur Robert Lecourt, ancien Garde des Sceaux de France, entouré des magistrats constituant les deux chambres.

Parmi les nombreuses personnalités qui prirent part à cette commémoration, on notait : Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, MM. les Ambassadeurs de France, de Belgique, de Grande-Bretagne, de la République Fédérale d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, d'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, M. Joseph Wohlfart, Vice-Président du Parlement Européen, M. Jean Rey, Président de la Commission des Communautés européennes, M. l'Ambassadeur J.M. Boegner, représentant le Comité des représentants permanents, M. Mathias Berns, Président du Comité économique et social, M. Yves Le Portz, Vice-président de la Banque européenne d'investissement, M. Ulrich Meyer-Cording, Vice-président de la Banque européenne d'investissement, M. H.R. Nord, Secrétaire général du Parlement Européen, M. Christian Calmes, Secrétaire général du Conseil de Ministres des Communautés européennes, M. Jacques Genton, Secrétaire général du Comité économique et social, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Joseph Bech, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Georges Wagner, Vice-président de la Chambre des Députés, M. Paul Elvinger, Vice-président de la Chambre des Députés, M. Jean Dupong, Ministre de la Justice, M. le professeur Dr Ernst Gessler, Directeur général au Ministère fédéral de la Justice, M. Fernand Zurn, Echevin de la Ville de Luxembourg, Son Excellence Mgr Dr Jean Hengen, Evêque-coadjuteur de Luxembourg, M. K.J. Pautz, pasteur, M. le Dr Emmanuel Bulz, grand-rabbin, de nombreux hauts fonctionnaires des diverses institutions et des organismes des Communautés européennes, une délégation de la Commission consultative des Barreaux des pays des Communautés européennes, une délégation des agents des Communautés européennes ainsi que des hauts magistrats du Grand-Duché et des autres Etats membres.

Au cours de l'audience solennelle marquant le dixième anniversaire de la Cour de Justice des Communautés européennes, des allocutions furent prononcées par Monsieur Robert Lecourt, Président de la Cour, Monsieur Karl Roemer, Avocat général, Maître Ercole Graziadei, en sa qualité de Président de la Commission consultative des Barreaux des Etats membres, et par Monsieur Michel Gaudet, Directeur général du Service juridique de la Commission européenne, au nom des agents représentant les institutions des Communautés européennes devant la Cour.

\*

### **Réunion du Groupe des Libéraux et Apparentés du Parlement Européen à Luxembourg**

Les 28 et 29 octobre 1968, le groupe des libéraux et apparentés du Parlement Européen s'était réuni en une session extraordinaire au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. René Pleven, Président du groupe et ancien Président du Conseil.

Deux thèmes figuraient à l'ordre du jour de cette réunion, à savoir : la relance politique européenne, dont le rapporteur était M. Van Offelen, ancien Ministre du commerce extérieur de Belgique, et l'évolution de la politique internationale en 1968 et ses répercussions sur la politique européenne, dont l'exposé fut fait par M. Achenbach, libéral allemand, membre de la commission politique du Parlement Européen.

Lors de la séance d'ouverture, des allocutions furent prononcées par le Président, M. Pleven et par M. Gaston Thorn, Président du parti démocratique luxembourgeois. Le groupe a entendu également un exposé de M. Jean Rey, Président de la Commission des Communautés européennes.

A l'issue des différentes séances de travail M. René Pleven a fait connaître lors d'une conférence de presse le contenu d'une résolution, dont nous reproduisons ci-après le texte :

Le Groupe des libéraux et apparentés du Parlement Européen :

— Estime que la contrainte armée exercée par l'U.R.S.S. sur le Gouvernement de Tchécoslovaquie impose à tous les Etats européens, qu'ils soient membres ou non de l'Alliance Atlantique, un réexamen de leur politique de défense, notamment en ce qui concerne les forces classiques;

— Se refuse de considérer comme valable le soi-disant traité entre l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie du 16 octobre 1968, dans la mesure où il a été dicté sous la contrainte d'une armée d'occupation;

— Demande aux Gouvernements de l'Europe occidentale de prendre l'initiative d'une Conférence inter-gouvernementale pour renforcer leur solidarité politique et garantir la sécurité européenne;

— Estime intolérable que la construction européenne reste embourbée du fait de l'affrontement des intransigeances face aux problèmes de l'élargissement des communautés et de leur développement interne;



— Salue l'adhésion des Trois grands partis britanniques au Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, présidé par M. Jean Monnet et réitère l'opinion des Libéraux, favorables à l'ouverture, aussi rapide que possible, des négociations avec la Grande-Bretagne;

— Considère que dans les différents plans récemment exposés; Plan Benelux - Plan Brandt - Plan Harmel - Plan Debré, se dégagent beaucoup d'éléments positifs pour que les Gouvernements des Six puissent enfin dégager une ligne commune de conduite permettant d'accomplir une nouvelle étape vers l'intégration européenne;

— S'engage au sein du Parlement Européen comme dans les Parlements nationaux, à multiplier les initiatives et les interventions permettant d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.

Une excursion à Echternach et à Vianden avec réception par les municipalités des deux villes clôture la réunion des parlementaires libéraux au Grand-Duché.

\*

### Réunion du Conseil Interparlementaire de Benelux à Luxembourg

Le 29 novembre 1968, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux a tenu sa session plénière à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Albert Berchem.

A l'ordre du jour de cette rencontre figuraient notamment la discussion du projet de protocole relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux ainsi que l'examen d'un projet de protocole relatif à la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union Economique de Benelux. Le Conseil a examiné en outre le projet de traité Benelux concernant une loi uniforme relative au droit international privé ainsi que la proposition de recommandation de M. Burger (Pays-Bas), concernant la suppression des contrôles, formalités et entraves aux frontières intérieures du Benelux.

Le Conseil a en outre discuté du rapport de la commission spéciale sur les problèmes qui se posent dans le bassin de l'Escaut occidental.

\*

### Réunion du Groupe de Travail ministériel Benelux pour les Classes Moyennes

Le Groupe de travail ministériel Benelux pour les Classes moyennes s'est réuni à Bruxelles, le 7 octobre 1968, sous la présidence de M. Ch. Hanin, Ministre belge des Classes moyennes. Le Luxembourg y était représenté par M. J.-P. Buchler, Ministre des Classes moyennes.

Les Ministres ont pris connaissance des travaux effectués dans le cadre du Benelux depuis le mois de novembre 1967 et ont exprimé leur satisfaction à cet égard. Ils ont approuvé les consultations au sujet des positions prises et à prendre par les délégations du Benelux au sein de la C.E.E.

Les Ministres ont examinés de façon approfondie les points de la politique C.E.E. intéressant les petites et moyennes entreprises et les aspects de la politique des classes moyennes qui devraient retenir l'attention de la C.E.E.

Ils ont constaté avec satisfaction que l'exposition commune d'artisanat d'art, qui s'est tenue cet été à Ostende, a connu un succès certain.

Enfin, les Ministres ont exposé quelques aspects particuliers de la politique des Classes moyennes dans leur pays et ils ont eu un échange de vues à ce sujet.

Dans cet ordre d'idées, ils ont convenu d'intensifier l'information mutuelle et la coordination des politiques en matière de petites et moyennes entreprises.

\*

### Réunion du Groupe de Travail ministériel Benelux pour la Justice

Le Groupe de travail ministériel pour la Justice du Benelux s'est réuni le 28 octobre 1968 à Luxembourg sous la présidence de M. J. Dupong, Ministre de la Justice du Luxembourg, en présence de MM. A. Vrankx et C. Polak, Ministres de la Justice de Belgique et des Pays-Bas.

Les Ministres ont d'abord approuvé le texte de quelques amendements au projet de Traité Benelux portant Loi uniforme relative au droit international privé, proposés par la Commission de Législation du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux. Les Ministres de la Justice sont disposés à promouvoir la signature de ce Traité dans les meilleurs délais et à le soumettre ensuite aux Parlements nationaux en vue de sa ratification.

Les Ministres ont arrêté leur position en ce qui concerne les principes qui devraient être à la base d'une Convention Benelux en matière d'armes et de munitions, permettant l'harmonisation des règles actuellement en vigueur dans les trois pays, concernant le port, la détention et le commerce des armes et de leurs munitions, en vue d'une protection plus efficace de la sécurité du citoyen et de l'Etat.

Ensuite, ils se sont concertés sur le programme de travail de la Commission Benelux pour l'étude de l'unification du droit et sur les procédés devant permettre d'activer l'exécution de ce programme de travail.

En outre, les Ministres ont approuvé le texte des Onzième et Douzième Rapports communs des Gouvernements au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux au sujet de la coopération entre les trois Etats en matière de l'Unification du droit, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 1966 au 30 juin 1968 et l'ont transmis au Conseil Interparlementaire.

Enfin, les Ministres se sont concertés et ont pris des décisions au sujet de divers problèmes se rapportant à la coopération en matière juridique tant entre les trois pays que dans le cadre d'autres organisations internationales.

\*



## Réunion du Comité de Ministres du Benelux à Bruxelles

Le Comité de Ministres du Benelux s'était réuni le 11 décembre 1968 à Bruxelles, sous la présidence de Monsieur P. Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg.

Il a examiné le projet de Convention C.C.E.S. relative à la suppression des entraves commerciales qui subsistent encore dans les échanges intra-Benelux. Les Ministres se sont prononcés en faveur de cette convention qui sera soumise à la Conférence intergouvernementale, au printemps de 1969.

Le Comité de Ministres a approuvé les principes sur base desquels un enregistrement Benelux commun sera instauré pour les spécialités pharmaceutiques commercialisées dans les trois pays. Le libre échange sera ainsi réalisé pour les produits pharmaceutiques qui ne circulent pas encore librement.

Le Comité de Ministres a adopté une convention relative à l'harmonisation des prescriptions pour les machines dangereuses.

Une décision concernant le transport irrégulier de voyageurs ainsi qu'une série de recommandations visant à l'harmonisation des règlements Benelux ont été signées; ces dernières ont trait aux denrées alimentaires, au secteur des viandes, à la métrologie et à la normalisation.

Les Ministres ont encore établi une réponse au Conseil Consultatif Economique et Social, relative à l'harmonisation des politiques régionales dans les zones frontalières, aux mesures transitoires dans le domaine de la T.V.A. et à l'harmonisation de la sécurité sociale, problèmes au sujet desquels ce Conseil avait présenté des avis aux trois Gouvernements.

\*

## Le XVI<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens à Luxembourg

Du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 1968 a eu lieu à Luxembourg le XVI<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, avec la participation de 300 délégués.

L'Amérique latine était représentée au congrès de Luxembourg par les délégations d'organisation affiliées de 28 pays. L'Asie était représenté avec dix pays. Le continent africain assurait sa présence au congrès par les délégations de 20 pays. De l'Amérique du Nord était venue une délégation de la Confédération du syndicat national du Canada. L'Europe était représentée par 17 délégations nationales. Des délégations de onze fédérations internationales professionnelles prirent également part au XVI<sup>e</sup> congrès de la C.I.S.C.

Les 300 délégués réunis à Luxembourg représentaient près de 13 millions de travailleurs de tous les continents, soit 3,7 millions pour l'Europe, 5,1 mil-

lions pour l'Amérique latine, 200 000 pour le Canada, 1,3 millions pour l'Afrique et 2,4 millions pour l'Asie.

Les membres du Corps diplomatique, des représentants des institutions européennes et de nombreuses personnalités de la vie politique et économique ainsi que du monde du travail assistèrent à la séance d'ouverture.

Trois ministres luxembourgeois, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, M. Antoine Krier, Ministre du Travail, et M. Jean Dupong, Ministre de la Justice, étaient également présents à la séance solennelle d'ouverture du congrès.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Maurice Bouladoux, Président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, qui souhaita la bienvenue aux délégués au nom du Gouvernement grand-ducal, M. Lévi-Sandri, Vice-président de la Commission des Communautés européennes, M. Théo Grinewald, représentant le Bureau International du Travail, et par M. Jean Spautz, Président de la Confédération luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens.

Les organisations syndicales de toutes les parties du monde qui étaient représentées au congrès de Luxembourg, discutèrent notamment le problème de la nouvelle orientation de la C.I.S.C. sur le vu d'un rapport de M. Auguste Vanistendael, ancien Secrétaire général de la Confédération.

Les importants travaux de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens eurent lieu au sein de diverses commissions.

Au cours du congrès de Luxembourg, les délégués de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens ont décidé de modifier la dénomination de la C.I.S.C. qui se nomme désormais : Confédération Mondiale du Travail.

Le congrès fut clôturé par une réception offerte par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur des congressistes au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

\*

## Visite à Luxembourg du Président du Comité International de la Croix-Rouge Internationale

Le 28 novembre 1968, le Président du Comité International de la Croix-Rouge Internationale, Monsieur Samuel A. Gonard, a fait une visite à la Croix-Rouge luxembourgeoise. A cette occasion il a eu des entretiens avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, et de M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique.

Le Président de la Croix-Rouge Internationale et Madame Samuel A. Gonard furent reçus en audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et par Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Avant de quitter le Grand-Duché, le Président du Comité International de la Croix-Rouge Internationale a donné le 29 novembre une conférence de presse au siège de la Croix-Rouge luxembourgeoise, en présence de M. Pierre Knaff, directeur, et du Docteur Armande Putz, membre du comité exécutif de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

\*

### Les événements au Nigéria

Dans son discours prononcé le 9 octobre 1968 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, a évoqué les événements au Nigéria. Nous reproduisons ci-après un extrait de ce discours concernant ces événements :

« Alors que les conflits du Viet-Nam et du Moyen-Orient durent déjà depuis de longues années, deux tragédies non moins douloureuses endeuillent le monde depuis quelques mois, à savoir : la guerre civile au Nigéria et les événements en Tchécoslovaquie.

Bien que la guerre civile qui sévit au Nigéria affecte au premier chef l'ensemble des Etats africains, la conscience universelle ne peut se taire devant cette effroyable lutte fratricide. Il serait inconcevable de ne pas voir les Nations Unies se consacrer à la tâche humanitaire de mettre fin aux souffrances sans nom imposées aux populations civiles, dussent-elles, à cet effet, évoquer la question à cette session même.

Une aide généreuse a été fournie par un grand nombre de pays et d'organisations internationales. Le Fonds de l'enfance et la Croix-Rouge internationale ont joué un rôle important et précieux en procurant, dans des conditions extrêmement difficiles, des vivres et des médicaments aux victimes. Nous nous devons de faire appel au Gouvernement fédéral du Nigéria afin qu'il facilite l'acheminement direct de ces secours et assure la sécurité physique de tous les habitants, en particulier des femmes et des enfants. Mais, au-delà de l'aide humanitaire, il faut poursuivre les efforts naguère si courageusement entrepris sous l'égide de l'Empereur d'Ethiopie Haïlé Sélassié, pour tenter de mettre fin à la lutte armée même. L'Organisation des Nations Unies doit, à son tour, user de toute son influence pour trouver une solution durable qui puisse être acceptée par toute la population. »

Rappelons à cette occasion que le 23 décembre 1968, la Croix-Rouge luxembourgeoise avait remis au Comité International de la Croix-Rouge à Genève la somme de 307 300 francs en faveur des victimes du conflit au Nigéria.

En raison de la situation dans ce pays, la Croix-Rouge luxembourgeoise a décidé de faire parvenir un deuxième don de 500 000 francs au Comité International de la Croix-Rouge à Genève.

\*

### La Conférence des « Dix » à Bonn

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue de la conférence du Groupe des « Dix » qui a eu lieu à Bonn du 20 au 22 novembre 1968 :

1) Les ministres et les gouverneurs des Instituts d'émission des dix pays participant aux accords généraux de crédit se sont réunis du 20 au 22 novembre 1968, à Bonn sous la présidence du ministre fédéral allemand de l'Economie, le professeur Karl Schiller. M. Pierre-Paul Schweizer, secrétaire général du Fonds monétaire international, a participé à la réunion. Le président de la Banque nationale suisse, le secrétaire général adjoint de l'O.C.D.E., le directeur général de la Banque des Règlements internationaux et le vice-président de la Commission des Communautés européennes étaient également présents.

2) La conférence a été convoquée par M. Schiller sur la proposition de plusieurs pays membres. Les ministres et les gouverneurs ont procédé à un échange de vues large et approfondi sur les problèmes fondamentaux des déséquilibres des balances des paiements et sur les mouvements spéculatifs de capitaux de ces derniers temps.

3) Les participants à la conférence ont été d'accord pour estimer que la responsabilité de la stabilité monétaire internationale est supportée en commun par tous les pays de la communauté économique internationale. Aussi bien les pays déficitaires que les pays excédentaires se sont déclarés prêts à fournir une contribution efficace à la stabilisation du système monétaire international grâce à une politique économique appropriée et concertée. Ils se sont mis d'accord sur des mesures à prendre pour combattre les mouvements spéculatifs de capitaux.

4) M. Schiller a exposé la décision du gouvernement fédéral allemand d'appliquer immédiatement aux importations un allègement fiscal de 4 pour cent de leur valeur et de grever les exportations d'une taxe fiscale s'élevant également à 4 pour cent de leur valeur. Ces mesures contribueront à réduire considérablement l'excédent de la balance commerciale allemande. Le gouvernement fédéral allemand a également l'intention de limiter certaines transactions à court terme des banques allemandes avec l'étranger. La Banque fédérale allemande a décidé jeudi de hausser de 100 p.c. le montant des réserves pour les engagements que les banques contracteront vis-à-vis d'étrangers.

5) Après une étude approfondie des mesures allemandes, les ministres et les gouverneurs ont été unanimes à estimer que celles-ci constituent une contribution importante à la stabilité du système monétaire et à son processus d'adaptation. A la lumière de ces mesures, ils se sont déclarés prêts à entériner la décision du gouvernement allemand de laisser la parité du Deutsche Mark inchangée.

6) Le ministre français des Finances et de l'économie a exposé la situation de la monnaie française, les mesures déjà prises pour le rétablissement de l'équilibre intérieur et extérieur et les problèmes encore à résoudre.

7) Il a été décidé d'ouvrir de nouvelles facilités de crédit des banques centrales au profit de la France pour un montant de 2 milliards de dollars. Ce nouveau crédit s'ajoute aux droits de tirage considérables dont la France bénéficie auprès du Fonds monétaire international.

8) La décision précitée au sujet des facilités de crédit fait ressortir la résolution des autorités monétaires d'agir contre la spéculation et de compenser les répercussions sur les réserves monétaires de mouvements de capitaux à court terme ébranlant la stabilité. Dans ce même but, les gouverneurs envisageront en coopération avec la Banque des règlements internationaux, de nouvelles ententes entre les banques centrales, afin d'éventuellement atténuer les répercussions des mouvements spéculatifs sur les réserves monétaires.

9) Les participants se félicitent des mesures prises, qui constituent une importante contribution au rétablissement de l'équilibre des règlements internationaux.

\*

### Réunion des Ministres des Finances des Six à Bonn

Le 20 novembre 1968, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, a assisté en sa qualité de Ministre du Trésor à une réunion des Ministres des Finances des Six à Bonn à laquelle prirent part également les membres de la Commission des Communautés européennes.

A cette occasion les ministres ont eu un échange de vues sur les problèmes monétaires soulevés au cours de la conférence des pays faisant partis du groupe des « Dix ».

\*

### Ligue Européenne de Coopération Economique

Sous la présidence du Baron Boël et de M. Herman J. Abs, la Ligue Européenne de Coopération Economique a tenu à Val Duchesse, les 25 et 26 octobre 1968, une conférence sur l'organisation d'un ordre monétaire européen.

Celle-ci réunissait des personnalités du monde économique et financier de onze pays ainsi que des représentants des grandes organisations internationales et européennes.

Après des interventions de M. Gaston Eyskens, Premier Ministre de Belgique, M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, et M. Raymond Barre, Vice-président de la Commission des Communautés européennes, une résolution a été adoptée qui demande notamment aux Gouvernements des Six de prendre l'engagement absolu de ne plus modifier les parités de leurs monnaies les unes par rapport aux autres, de prendre toutes mesures propres tant à réunir les conditions nécessaires au respect de cet engagement qu'à intégrer les marchés de capitaux nationaux, d'adopter enfin un point de vue commun sur toutes les questions soumises aux instances monétaires internationales.

La L.E.C.E. exprime le vœu que la politique monétaire des Six reste ouverte à toute forme de coopération avec les pays européens ne faisant pas encore partie de la Communauté.

\*

### Réunion ministérielle de l'U.E.O. à Rome

Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, a assisté à Rome les 21 et 22 octobre 1968 à la réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'Union de l'Europe Occidentale.

A cette réunion ministérielle fut notamment discuté le « Plan Harmel » concernant une coopération entre les Six et la Grande-Bretagne dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, de la technologie et de la politique monétaire.

\*

### Réunion Ministérielle de l'OTAN à Bruxelles

A l'issue de la session ministérielle de l'OTAN des 15 et 16 novembre 1968 à Bruxelles, le Conseil de l'Atlantique Nord a publié le communiqué final suivant :

1) Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Bruxelles, en session ministérielle, les 15 et 16 novembre. Les Ministres des Affaires étrangères et un certain nombre de Ministres de la Défense et des Finances participaient à cette réunion. Le Conseil avait avancé sa réunion ordinaire de fin d'année, prévue pour la mi-décembre, afin de permettre aux Ministres d'examiner à une date plus rapprochée la grave situation qu'ont créée l'intervention armée en Tchécoslovaquie et l'occupation de ce pays par les forces de l'Union soviétique et de quatre de ses Alliés du Pacte de Varsovie.

2) Les Ministres ont réaffirmé l'intangibilité du principe, maintes fois rappelé par tous les Etats, y compris l'URSS, de l'indépendance de chaque peuple et, en conséquence, de la non-intervention d'un Etat dans les affaires d'un autre Etat.

Ils ont constaté que les dirigeants soviétiques, avec l'assistance de quatre de leurs alliés, avaient délibérément violé ce principe. L'opinion mondiale a été profondément choquée par cette intervention armée effectuée contre la volonté du gouvernement et du peuple tchécoslovaques. Tous les membres de l'Alliance ont dénoncé ce recours à la force, qui met en cause la paix et l'ordre international, ainsi que les principes de la Charte des Nations Unies. Comme tous les autres peuples, le peuple tchécoslovaque doit être libre de forger son avenir sans ingérence extérieure. Des accords conclus sous l'occupation ne peuvent justifier une remise en cause de cette idée fondamentale.

3) L'affirmation des dirigeants soviétiques selon laquelle il existerait un droit d'intervention dans les affaires d'autres Etats considérés comme faisant partie d'une soi-disant « communauté socialiste » est contraire aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, est dangereuse pour la sécurité



européenne et a inévitablement suscité de graves inquiétudes. Elle peut faire craindre que la force ne soit de nouveau utilisée dans d'autres cas. Le recours à la force, ainsi que le stationnement en Tchécoslovaquie de troupes soviétiques qui n'y avaient pas encore été déployées, ont créé, tant en ce qui concerne l'appréciation de la situation qu'au sujet des desseins et des intentions de l'URSS, une grave incertitude qui oblige les Alliés à faire preuve d'une grande vigilance.

4) Appliquée à l'Allemagne, la politique que l'URSS fait découler de sa doctrine d'une soi-disant « communauté socialiste » élève de nouveaux obstacles au rapprochement et, finalement, à l'unification des deux parties de l'Allemagne. De plus, elle serait contraire à la lettre et à l'esprit des accords quadripartites concernant l'Allemagne dans son ensemble.

Compte tenu de cette situation, et prenant en considération les responsabilités particulières des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, les Ministres ont réaffirmé la détermination de l'Alliance de persévérer dans ses efforts en vue de contribuer à une solution pacifique de la question allemande fondée sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne. Leurs Gouvernements ne reconnaissent pas la « RDA ». Ils s'opposent à toute prétention qui consacrerait la division de l'Allemagne contre la volonté du peuple allemand.

Se référant au Communiqué publié le 25 juin 1968, à Reykjavik, les Ministres confirment le soutien de leurs Gouvernements à la volonté déclarée des trois Puissances de sauvegarder la sécurité de Berlin et de maintenir le libre accès à la ville. Ils rappellent la déclaration du Conseil Atlantique en date du 16 décembre 1958 sur Berlin et les responsabilités assumées par tous les Etats membres en ce qui concerne la sécurité et le bien-être de Berlin. Ils notent avec satisfaction les mesures importantes prises par la République Fédérale d'Allemagne, en conformité avec le statut de Berlin, pour maintenir la viabilité de la ville. Ils s'associent à la position des trois Puissances quant à l'intérêt légitime que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne porte au bien-être et à la viabilité de Berlin et quant aux liens qui en résultent entre l'un et l'autre sur la base des arrangements en vigueur.

Les Ministres s'associent à l'appel lancé par les trois Puissances à l'URSS pour qu'elle respecte les accords quadripartites concernant Berlin, ainsi que les décisions prises conformément à ces accords par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni.

5) Les incertitudes nouvelles suscitées par la récente action des Soviétiques se manifestent également dans le bassin méditerranéen. Il y a là une situation qui exige que les Alliés poursuivent, par tous les moyens dont ils disposent, leurs efforts en vue de promouvoir dans cette zone la stabilité et une paix juste et équitable, ainsi que la coopération et l'entente mutuelles. Le développement de l'activité soviétique en Méditerranée, y compris la présence accrue d'unités navales, requiert une vigilance propre à sauvegarder la sécurité des Alliés.

6) Les membres de l'Alliance invitent instamment l'Union soviétique dans l'intérêt de la paix mondiale, à s'abstenir de recourir à la force et de s'ingérer dans les affaires des autres Etats. Résolus à sauvegarder la liberté et l'indépendance de leurs pays, ils ne pourraient rester indifférents à tout développement qui mettrait en danger leur sécurité. Il est évident que toute intervention soviétique ayant une influence directe ou indirecte sur la situation en Europe ou en Méditerranée provoquerait une crise internationale aux conséquences graves.

7) Ces incertitudes nouvelles subsisteront aussi longtemps que les dirigeants soviétiques s'en tiendront à une politique de force. Les Alliés demeurent convaincus que leur solidarité politique reste indispensable pour décourager l'agression et les autres formes d'oppression. Ils sont, avant tout, fermement résolus à faire face à leurs responsabilités communes et, conformément au Traité, à défendre les membres de l'Alliance contre toute attaque armée.

8) Les Alliés participant au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont donc trouvés dans l'obligation de réévaluer l'état de leurs défenses. Ils considèrent que la situation créée par les récents événements appelle une réaction collective. La qualité, l'efficacité et le déploiement des forces de l'OTAN seront améliorés sur le plan des effectifs comme sur celui du matériel, afin d'être mieux à même d'assurer une défense aussi avancée que possible. La qualité des forces de réserve sera également améliorée et leur aptitude à une mobilisation rapide sera accrue. L'envoi de renforts sur les flancs et le renforcement des forces locales feront l'objet d'une attention redoublée.

Le potentiel classique des forces aériennes tactiques de l'OTAN sera augmenté. Certaines unités nationales supplémentaires seront mises à la disposition des Grands Commandements OTAN. Des mesures particulières ont été approuvées dans chacun de ces domaines pour améliorer le potentiel classique des forces de l'OTAN. Les Ministres ont décidé que la mise en pratique coordonnée de ces mesures et le dégagement de ressources budgétaires supplémentaires dans la mesure nécessaire feraient partie du plan de forces OTAN qui sera présenté en janvier pour la période 1969-1973. Ils ont également reconnu que la solidarité de l'Alliance pouvait être renforcée par la coopération entre ses membres, pour alléger les charges qui découlent des déficits de balance des paiements directement provoqués par les dépenses militaires engagées pour la défense collective.

9) Les Ministres avaient, il y a un an, affirmé, dans le Rapport sur les tâches futures de l'Alliance, que celle-ci, tout en maintenant une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager tout agresseur, devrait s'employer à promouvoir une politique de détente. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, en portant un grave préjudice à l'espoir de régler les problèmes en suspens qui divisent encore le continent européen et l'Allemagne et de donner à l'Europe la paix et la sécurité, risque de compromettre certains des résul-



tats déjà obtenus dans le domaine de la détente. De fait, l'action des cinq membres du Pacte de Varsovie a contraint les Alliés à réduire la portée et le niveau de leurs contacts avec eux.

10) Plus précisément, les perspectives de réductions mutuelles et équilibrées de forces ont subi un sérieux recul. Les Alliés poursuivent néanmoins, par d'étroites consultations, leurs études et leurs préparatifs en attendant le jour où règnera un climat plus propice à des discussions fructueuses.

11) En tout état de cause, l'objectif politique conforme aux valeurs occidentales reste d'établir entre l'Est et l'Ouest des relations sûres, pacifiques et mutuellement avantageuses. Les Alliés sont résolus à poursuivre cet objectif, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. La recherche de la paix exige des progrès, compatibles avec la sécurité de l'Ouest, dans les domaines vitaux du désarmement et du contrôle des armements, ainsi que des efforts constants pour résoudre les problèmes fondamentaux qui séparent l'Est et l'Ouest.

12) L'Alliance de l'Atlantique Nord continuera d'être l'indispensable garant de la sécurité et la base essentielle de la réconciliation européenne. Aux termes de sa constitution, elle est d'une durée indéfinie. Les événements récents ont démontré de nouveau qu'il est aussi nécessaire que jamais qu'elle demeure en vigueur. Le Ministre français des Affaires Etrangères a rappelé, pour sa part, que, sauf événements qui viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, le Gouvernement français considère que l'Alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire.

13) La prochaine réunion du Conseil en session ministérielle aura lieu à Washington les 10 et 11 avril 1969.

14) Le Comité des Plans de Défense, qui s'est réuni en session ministérielle le 14 novembre, tiendra sa prochaine session ministérielle le 16 janvier 1969 à Bruxelles.

\*

### Réunion de l'OTAN à Bruxelles

Dans leur réunion du 13 novembre à Bruxelles les Ministres des Affaires Etrangères et de la Défense des pays de l'OTAN ont examiné la situation créée par l'invasion de la Tchécoslovaquie et les conséquences qu'il y avait lieu d'en tirer sur le plan de la défense. La presse a déjà rapporté que la plupart des pays ont marqué leur accord pour fournir un apport militaire supplémentaire.

A ce sujet il est précisé dans les milieux gouvernementaux que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée du Luxembourg a formellement déclaré qu'en tant que Ministre d'un gouvernement démissionnaire, il ne pouvait prendre des engagements pouvant lier le prochain gouvernement.

Il appartiendra donc à celui-ci d'examiner, à la lumière des possibilités politiques et financières du pays, l'éventualité et l'envergure d'un effort supplémentaire dans le cadre de la législation existante.

\*

### La Journée du Souvenir à Luxembourg

Comme chaque année à la Toussaint, les membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg, auxquels s'étaient joints les membres du Corps diplomatique accrédités au Grand-Duché, ont rendu un hommage officiel aux morts des deux guerres mondiales.

Des couronnes de fleurs furent déposées au nom du Gouvernement et de la Ville de Luxembourg au Mausolée du Soldat Inconnu et au pied de la Croix de Hinzert, ainsi qu'au cimetière militaire américain à Hamm.

Les autorités ont également fleuri à cette occasion le Monument du Souvenir, le Monument des Victimes d'avion à Clausen, le Monument aux Morts à Bonnevoie et les tombes des aviateurs britanniques, canadiens et français à Hollerich.

\*

### Le 11 novembre à Luxembourg

Les cérémonies du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 furent organisées à Luxembourg par l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-18 aux Armées de l'Entente.

Trois mille quatre cents Luxembourgeois, tous volontaires s'étaient battus dans les armées alliées pendant la plus cruelle des guerres, celle de 1914-1918. Deux cent cinquante seulement sont revenus de la fournaise.

Douze survivants des volontaires de la Grande Guerre assistèrent le 11 novembre 1968 aux cérémonies du cinquantenaire de l'Armistice.

Une messe de requiem a été célébrée en la cathédrale de Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des membres du Corps diplomatique, des personnalités de la vie publique et d'importantes délégations des différentes associations d'anciens combattants et des mouvements de résistance.

A l'issue du service religieux, une émouvante cérémonie eut lieu devant le Monument du Souvenir. Les honneurs militaires y furent rendus par un détachement en armes de l'Armée luxembourgeoise avec drapeau et musique. Outre les membres du Corps diplomatique, les membres du Gouvernement, les représentants de la municipalité de la Ville de Luxembourg, les délégations du Conseil National de la Résistance, des Associations d'Anciens Combattants, des Mouvements de Résistance et des Enrôlés de Force, Victimes du Nazisme, une impressionnante foule était venue témoigner sa reconnaissance envers les héros de la Grande Guerre. Après que M. Auguste Conselmann, Président de l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-18 aux Armées de l'Entente, eût déposé des fleurs sur la dalle du Monument, la musique militaire exécuta la « Sonnerie aux Morts ». Le Monument fut également fleuri par les comités de l'Union des Anciens Combattants de l'Armée Belge, des « Français au Grand-Duché », du « Souvenir Français », et par la Fédération des Victimes du Nazisme. Après une allocution

de M. Auguste Conselman, la cérémonie devant le Monument du Souvenir fut clôturée par l'exécution de l'hymne national luxembourgeois.

Un banquet démocratique réunissait les vétérans de la première guerre mondiale et les invités d'honneur. A cette occasion des allocutions furent prononcées par M. Auguste Conselman et par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

\*

#### A la mémoire de Monsieur Jean Bech †

Le 1<sup>er</sup> octobre 1968, Monsieur Jean Bech, âgé de 42 ans, est décédé tragiquement dans un accident de la route près de Sarrebourg (Moselle), en se rendant à une séance du Parlement Européen à Strasbourg.

Monsieur Jean Bech, brillant juriste et politicien, cumulait les fonctions de membre de la Chambre des Députés, Vice-président du groupe parlementaire du parti chrétien social à la Chambre des Députés, membre du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, consul de Norvège et membre du Parlement Européen, où il occupa la Vice-présidence du groupe parlementaire démocrate-chrétien.

Il a été inhumé au cimetière de Diekirch, sa ville natale, le 4 octobre 1968. Des représentants de toutes les classes de la population étaient venus rendre un ultime hommage au jeune parlementaire. Des oraisons funèbres furent prononcées successivement par Maître Max Baden, Bâtonnier du Barreau de Luxembourg, M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Tony Bieber, au nom du Parti Chrétien Social, et par M. Paul Wiltwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Le 5 octobre, une messe de requiem à la mémoire de M. Jean Bech fut chantée en l'église cathédrale à Luxembourg. Parmi les personnalités qui prirent part au service religieux, on reconnaissait M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, des représentants du Parlement Européen, M. Joseph Bech, oncle du défunt, Président honoraire de la Chambre des Députés et Président honoraire du Gouvernement, de très nombreux parlementaires luxembourgeois, la plupart des membres du Gouvernement, des membres du Conseil d'Etat, le Conseil échevinal et communal de la Ville de Luxembourg et des membres du Barreau de Luxembourg. Dans le chœur de la cathédrale avait pris place Mgr Jean Hengen, Evêque-coadjuteur, tandis que M. l'abbé Frédéric Rasque, curé de la paroisse Notre-Dame, prononçait l'éloge du défunt.

La première séance de session 1968-69 de la Chambre des Députés qui a eu lieu le 8 octobre 1968, a débuté par un hommage à M. Jean Bech, au cours duquel fut évoquée la forte personnalité politique du défunt, qui a marqué de son empreinte les travaux parlementaires au cours de la dernière décennie. Ont pris la parole à tour de rôle pour rendre hommage au défunt, M. Pierre Gansen, doyen d'âge de la Chambre des Députés, M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Robert Krieps, au nom de la fraction parlementaire socialiste, M. Eugène Schaus, au nom de la fraction parlemen-

taire démocratique, M. Dominique Urbany, au nom de la fraction parlementaire communiste, M. Jean Reisdœrfer, au nom du Mouvement Indépendant Populaire, M. Tony Bieber, au nom de la fraction parlementaire chrétien-sociale, et M. Pierre Werner, au nom du Gouvernement.

La séance fut suspendue pendant cinq minutes en signe de deuil, à la mémoire de M. Jean Bech.

Rappelons pour terminer que dans sa séance du 14 octobre 1968, le Conseil communal de la Ville de Luxembourg a rendu hommage au conseiller municipal défunt, M. Jean Bech. Le bourgmestre, M. Paul Wilwertz, fit l'éloge de M. Bech et les délégués des fractions des partis politiques s'y rallièrent. La séance du Conseil communal fut également suspendue pendant cinq minutes en signe de deuil.

\*

#### Monsieur Jean Gallion †, Député-Maire de Differdange

Monsieur Jean Gallion n'est plus. La maladie qui le minait depuis des années, l'a terrassé le 13 octobre 1968. Le décès prématuré de M. Jean Gallion, âgé de 54 ans, bourgmestre de sa ville natale de Differdange depuis janvier 1964, député depuis 1951, Vice-président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, membre de la commission sociale et membre de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, a été douloureusement ressenti tant sur le plan local que sur le plan national et international.

Un ultime hommage fut rendu au député-maire Jean Gallion lors des cérémonies d'inhumation qui eurent lieu à Differdange le 15 octobre 1968.

C'est par milliers que les nombreux amis du défunt vinrent s'incliner une dernière fois devant sa dépouille mortelle, exposée dans le péristyle du nouvel Hôtel de Ville de Differdange. Parmi les nombreuses personnalités qui s'étaient rendues aux obsèques à Differdange, on remarquait notamment M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, accompagné de M. François Hallé, Commissaire de la Cour, M. Joseph Bech, Président honoraire de la Chambre et Ministre d'Etat honoraire, M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de l'Intérieur, M. Albert Bousser, Ministre des Travaux Publics et des Transports, M. Antoine Krier, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale et de la Justice, M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat, etc.

Lors des obsèques de M. Jean Gallion, des éloges funèbres furent successivement prononcés par M. Joseph Hauptert, échevin de la Ville de Differdange, M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur et Président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, par M. Georges Margue, au nom de l'Union de l'Europe Occidentale, et par M. Robert Krieps, Président de la

fraction parlementaire socialiste, M. Albert Cremmer, Président de la Chambre du Travail, et M. Joseph Kerschen, notaire et président du Syndicat d'Initiative.

\*

### **Monsieur Jean Linster †, Bourgmestre de Mondorf-les-Bains**

Monsieur Jean Linster, bourgmestre de la commune de Mondorf-les-Bains, est décédé le 11 décembre 1968 à l'âge de 75 ans.

M. Jean Linster était depuis 1946 le premier magistrat de la ville thermale, qui lui doit de nombreuses réalisations.

M. Jean Linster était notamment Vice-président du Conseil des Communes d'Europe et ancien Président de la circonscription de l'Est du Parti Chrétien-Social, poste qu'il avait occupé de 1948 à 1963.

Parmi le très grand nombre de personnalités qui assistèrent aux obsèques de M. Jean Linster on remarquait M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Ministre de l'Intérieur, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, M. Victor Bodson, membre de la Commission de la CEE, Mgr Alphonse Turpel, représentant l'évêque de Luxembourg, M. René Wolter, Commissaire du district de Grevenmacher, de nombreux députés et bourgmestres, les représentants du clergé, le conseil communal de Mondorf, les délégués des villes étrangères jumelées à la cité thermale, le conseil communal de Mondorff (Moselle) etc.

Après l'absoute donnée par le curé doyen de Remich, M. Ernest Meyers, des oraisons funèbres furent prononcées successivement par M. Léon Felten, échevin de la commune de Mondorf, M. Albert Stremler, Président de la circonscription de l'Est du Parti Chrétien-Social, et par M. Eugène Guersin, maire de Mondorff (Moselle).

La messe de requiem fut chantée par Mgr Alphonse Turpel.

\*

### **Le Prix de Sciences 1968**

Le 18 décembre 1968 a eu lieu au Ministère des Affaires Culturelles à Luxembourg la remise officielle du Prix de Sciences 1968 aux six lauréats par le Ministre des Affaires Culturelles, Monsieur Pierre Grégoire.

Dans la catégorie des sciences naturelles, physiques, mathématiques, techniques et médicales, le Prix de Sciences 1968 a été décerné à M. le Docteur Arsène Betz, pour ses travaux sur le diagnostic de la toxoplasmose par immunofluorescence, et à M. Paul Metz, pour ses recherches sur l'élaboration de l'acier à l'oxygène. Dans la catégorie des sciences humaines, le Prix de Sciences 1968 a été remis à M. Alex Bonn, pour son ouvrage sur le contentieux administratif, à M. Ernest Muhlen, pour ses études sur l'économie luxembourgeoise, à M. Joseph-Emile Muller, pour ses ouvrages sur le fauvisme et sur

l'art contemporain, et à M. Gilbert Trausch, pour son ouvrage sur la répression des soulèvements paysans de 1798 dans le Département des Forêts.

Rappelons que le Prix de Sciences a été créé par arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1938, basé sur l'arrêté du 8 juillet 1928 qui ne visait que les œuvres littéraires et les études sur la langue et le folklore luxembourgeois.

Le Prix de Sciences a été décerné pour la première fois en 1948. Les lauréats en furent MM. Michel Lucius, Albert Gloden, Carlo Hemmer et M<sup>me</sup> Hélène Palgen. Les lauréats du Prix de Sciences furent en 1958 MM. Robert Stumper, Henri Schnadt, Robert Bruch, Joseph Gædert, Charles Lehrmann, en 1962 MM. Joseph Hoffmann, le docteur François d'Huart, Pierre Pescatore et Roger Thiry.

Le Prix de Sciences 1968 a été annoncé par l'arrêté ministériel du 19 février 1968, qui en fixa les modalités et la composition des jurys. Quatre prix, de 35 000 francs chacun, pouvaient être attribués, dont deux à des travaux dans le domaine des sciences naturelles, physiques, mathématiques, techniques ou médicales, et deux à des travaux dans le domaine des sciences humaines.

L'examen et l'appréciation des travaux présentés dans chacune des deux catégories précitées étaient assurés par deux jurys, dont les membres, nommés sur la proposition des cinq sections scientifiques de l'Institut grand-ducal, étaient les suivants :

a) pour la première catégorie : MM. Joseph Hoffmann, Robert Stumper, Henri Thill et René Weiss en tant que représentants de la section des sciences naturelles, physiques et mathématiques, MM. les docteurs Henri Loutsch, Raymond Schaus et Fernand Schwachtgen en tant que représentants de la section des sciences médicales;

b) pour la deuxième catégorie : M. Joseph Hess et M. l'abbé R.M. Staud en tant que représentants de la section historique, M. Ernest Ludovicy et M<sup>me</sup> Hélène Palgen en tant que représentants de la section de linguistique, de folklore et de toponymie, MM. Georges Als, Jean-Paul Harpes et Roger Maul en tant que représentants de la section des sciences morales et politiques.

Chaque jury pouvait s'adjoindre des experts, à titre consultatif, pour l'examen de certains ouvrages présentés en vue de l'obtention du Prix de Sciences. N'étaient pris en considération, pour l'attribution du prix, que les ouvrages publiés après 1962 et les travaux inédits. Les auteurs qui étaient au nombre de 41, avaient dû remettre leurs ouvrages avant le 1<sup>er</sup> avril 1968.

\*

### **Université Internationale de Sciences Comparées**

Au mois d'octobre 1968 a débuté à l'Université de Sciences Comparées à Luxembourg une session d'études économiques luxembourgeoises, dont les cours porteront sur le Luxembourg dans l'économie internationale, sur les méthodes modernes de gestion, et sur les théories et politiques économiques contemporaines.



Voici le programme d'études traité au cours de la session d'études économiques luxembourgeoises par les personnalités suivantes du monde économique : Le Benelux : de l'union douanière à l'union économique, par M. Joseph Schmitt, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie Nationale.

Perspectives industrielles luxembourgeoises, par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Le Luxembourg dans la politique européenne des transports, par M. Henri Ahlborn, Conseiller économique de la Chambre de Commerce à Luxembourg.

Statistique et décision, par M. J.-P. Zahlen, Chef de service et Fondé de pouvoir à l'ARBED, Professeur de statistique mathématique au C.E.S.D. de Paris.

La programmation mathématique, par M. Norbert Rischette, Ing. E.C.P., Préposé au Service des Méthodes et Informatique à l'ARBED.

La politique des revenus — Ses objectifs, ses réalisations et ses applications dans le cadre luxembourgeois, par M. Ernest Muhlen, Administrateur principal à la Commission des Communautés européennes.

Les étapes du développement selon Rostow — La notion de productivité chez Colin Clark et Fourastié en tant que variable clef de l'évolution économique, par M. Georges Als, Directeur du STATEC, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

Le système monétaire international de Bretton-Woods et la crise mondiale actuelle, par M. Norbert von Kunitzki, Sous-directeur à l'ARBED.

\*

### Journée des Droits de l'Homme

Le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme a été proclamée et adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Le 9 décembre 1968, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle, la Journée des Droits de l'Homme fut célébrée lors d'une séance commémorative au Foyer Européen à Luxembourg. Cette séance avait été organisée par l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies et par le Comité National pour l'Année Internationale des Droits de l'Homme 1968.

Parmi les personnalités qui assistèrent à cette manifestation commémorative on notait plusieurs membres et représentants du Corps diplomatique, M. Alphonse Huss, Procureur Général d'Etat honoraire, et M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat.

Dans son allocution M. Raymond Rollinger, Président de l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies et Président du Comité National pour l'Année Internationale des Droits de l'Homme, fit

l'historique de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, avant de présenter l'orateur de la soirée, M. Ales Bebler, Président de la Fédération Mondiale des Associations Nationales pour les Nations Unies. M. Bebler, qui est de nationalité yougoslave, assumait de 1945 à 1950 le poste de remplaçant du Ministre des Affaires Etrangères de son pays. Plus tard il fut Ambassadeur de la Yougoslavie auprès des Nations Unies, en France et en Indonésie.

Le conférencier avait choisi comme thème de sa conférence : « Les Droits de l'Homme et les relations internationales ».

\*

### La Production de l'ARBED en 1968

La production d'acier brut des usines luxembourgeoises et allemandes de l'ARBED s'est élevée, en 1968, à 5 428 000 tonnes contre 4 950 000 tonnes l'année précédente, soit un accroissement de 9,6%.

La répartition de la production par région et par procédé de fabrication se fait de la façon suivante :

Région	1968	1967	Différence
Luxembourg	4 324 000 t	3 979 000 t	+ 8,7%
Sarre	969 000 t	854 000 t	+ 13,5%
Cologne	135 000 t	117 000 t	+ 14,6%
Procédé			
Acier Thomas	3 573 000 t	3 764 000 t	- 5,1%
Acier LD	1 554 000 t	932 000 t	+ 66,6%
Acier Martin	220 000 t	203 000 t	+ 8,2%
Acier électrique	81 000 t	51 000 t	+ 57,9%

\*

### Aperçu sur la Situation de l'Emploi au Grand-Duché

L'Office National du Travail a publié au mois d'octobre son rapport annuel, présenté par la Commission administrative paritaire.

Nous reproduisons ci-après un extrait de ce rapport consacré à un aperçu sur la situation de l'emploi au Grand-Duché en 1967 :

L'examen du bilan d'activité des services de l'Office national du Travail, et l'analyse notamment des données statistiques ayant trait aux fluctuations de l'offre et de la demande d'emploi, font apparaître qu'au cours de l'année 1967 la situation du marché du travail au Grand-Duché de Luxembourg, moins favorable il est vrai qu'au cours des années précédentes, empreinte même d'une certaine instabilité, a été satisfaisante pourtant dans son ensemble.

L'expansion économique a été certes peu prononcée, des entreprises industrielles ont dû réduire temporairement, voire définitivement, leur production ou leur personnel, et un ralentissement sensible de l'activité s'est fait ressentir plus particulièrement dans le secteur du bâtiment et de ses matières premières. Toujours est-il que le plein emploi de la main-d'œuvre a pu être maintenu.



On ne peut se cacher cependant que ce résultat positif n'a pu être atteint que grâce à l'adoption d'une politique prudente en matière de recrutement de main-d'œuvre à l'étranger, mesure qui s'est traduite implicitement par une régression tant du nombre des travailleurs étrangers occupés dans le pays que du nombre global des effectifs salariés.

Il va sans dire que les tensions qui, depuis des années, règnent sur le marché de l'emploi, ont fortement diminué en 1967. Pourtant, le recours à la main-d'œuvre étrangère a été maintenu, bien que dans une mesure beaucoup plus faible, pour faire face à certains déficits qui continuaient à se manifester dans plusieurs branches d'activité ou professions.

En ce qui concerne l'industrie sidérurgique, industrie-clé du pays, elle a dû renoncer, pour des raisons de rationalisation surtout, non seulement à l'engagement de nouveaux effectifs, mais encore au maintien d'un taux d'embauchage correspondant à celui des départs naturels. Quant aux entreprises nouvellement installées sur le territoire du Grand-Duché, leur évolution a été généralement favorable et intéressante, mais sans influence marquante sur la situation de l'emploi.

#### *L'offre d'emploi*

L'offre d'emploi était en forte régression par rapport aux années précédentes. En effet, le nombre total des offres d'emploi enregistrées en 1967 par les bureaux de placement ne s'élevait qu'à 14 666, contre 23 821 offres en 1965 et 21 099 offres en 1966.

Le nombre moyen des offres d'emploi non satisfaites s'établissait à 351, ce qui correspond, par rapport à l'effectif de la main-d'œuvre salariée, à un taux de couverture des besoins de 99,7%. Ce taux était de 99,3% en 1965 et de 99,5% en 1966.

Il en résulte qu'il a été possible de répondre dans une large mesure aux offres d'emploi introduites. A noter toutefois qu'il a été nécessaire de continuer à recruter des travailleurs à l'étranger, d'abord pour répondre aux nouvelles pénuries qui se faisaient ressentir suite au départ d'autres travailleurs étrangers, mais encore pour rechercher certaines qualifications ou spécialisations non disponibles sur le marché national de l'emploi, pénuries qui ont persisté à se manifester au cours de toute l'année.

Les pénuries de main-d'œuvre affectaient surtout les services domestiques ainsi que certaines branches professionnelles de l'artisanat et du bâtiment, nonobstant les efforts faits en vue de rendre ces professions plus attrayantes.

#### *La demande d'emploi*

La demande d'emploi était en régression également, avec 14 885 demandes contre 23 637 demandes en 1965 et 21 296 demandes en 1966.

Par contre, le nombre moyen des demandes d'emploi non satisfaites était en forte augmentation, bien que négligeable du point de vue numérique et inférieur au nombre des offres d'emploi non satisfaites.

C'est ainsi que ce nombre portait sur 171 unités, ce qui correspond, par rapport à l'effectif global de la main-d'œuvre salariée, à un taux de disponibilité ou de chômage de 0,2%, ou encore à une norme d'emploi de 99,8%. Le taux de cette norme était de 99,9% en 1965 et de 99,9% également en 1966.

Le plein emploi de la main-d'œuvre a donc pu être assuré. Il faut noter cependant que dans bon nombre de cas il n'a pas été possible de proposer aux travailleurs inscrits un poste de travail répondant à la demande formulée, voire un emploi répondant à leur qualification.

#### *Le chômage*

Abstraction faite de l'interruption passagère de l'activité dans le bâtiment au cours des mois d'hiver, le chômage était insignifiant, et des travaux productifs de chômage n'ont pas été exécutés. Néanmoins le montant global des allocations accordées aux travailleurs en chômage frictionnel a été de 1,2 million de francs, contre 0,1 million en 1965 et 0,2 million en 1966, suite à un fléchissement des possibilités de placement dans certains secteurs.

D'autre part, des indemnités d'un montant global de 1,0 million de francs ont été versées à 427 travailleurs en chômage partiel dans l'industrie textile et l'industrie céramique, pour 48 794 heures de travail perdues par suite d'un manque de commandes.

#### *Les effectifs de main-d'œuvre*

Il a été mentionné plus haut que, suite notamment à l'adoption d'une politique prudente en matière d'introduction de travailleurs étrangers, le nombre moyen des travailleurs salariés occupés sur le territoire du Grand-Duché était en régression.

Ce nombre s'élevait en effet en 1967 à 105,1 milliers de personnes, par rapport à 104,5 pour 1965 et 106,3 pour 1966; le nombre des travailleurs étrangers compris dans ce total était de 27,9 milliers de personnes en 1967, par rapport à respectivement 28,1 et 29,4 pour 1965 et 1966.

La diminution affectait plus particulièrement le personnel ouvrier du bâtiment et de l'industrie en général, alors que les effectifs des services étaient en légère progression, de même que le taux de l'emploi des femmes en général.

Depuis le début de l'année en cours, un regain de l'activité économique a fait sentir ses effets, et on peut affirmer que le marché du travail connaît de nouveau un équilibre satisfaisant.

Des pénuries de main-d'œuvre notables se manifestent dans le bâtiment et les branches connexes; d'autre part, les entreprises nouvellement établies dans le pays ont procédé à l'engagement d'unités complémentaires.

Il n'empêche que les possibilités de placement, et surtout celles d'un placement répondant au vœu exprimé par le demandeur d'emploi accusent un net fléchissement par rapport aux années antérieures à 1967.

Ceci résulte en partie du fait que l'industrie sidérurgique se voit dans l'obligation de recourir à des

mesures de rationalisation, et que les nouveaux investissements prévus se traduisent ou se traduiront, dans les conditions données par une perte de postes de travail.

En raison de la structure plutôt monolithique de l'économie luxembourgeoise, par ailleurs fortement tributaire des marchés mondiaux, compte tenu encore de la faible étendue du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et du nombre exceptionnellement élevé de travailleurs étrangers y occupés, il est très difficile, sinon impossible, d'établir des prévisions de l'emploi quelque peu valables à plus longue échéance.

Tout porte à croire cependant que la situation de l'emploi restera satisfaisante au cours des mois à venir. Certains problèmes pourraient toutefois se présenter ou continuer à se présenter sur le plan de l'équilibre de l'emploi, voire sur le plan du maintien du plein emploi absolu.

Aussi les autorités gouvernementales se proposent-elles de maintenir l'application de méthodes prudentes et rationnelles en matière de recours à la main-d'œuvre étrangère. D'autre part, les services de l'emploi ont été chargés de multiplier les contacts avec les employeurs, en vue d'une prospection plus poussée du marché de l'emploi. Il a été envisagé enfin de recourir, si nécessaire, à des mesures de formation professionnelle accélérée.

Quant au problème des déficits de main-d'œuvre il a perdu de son acuité. A noter toutefois que des pénuries de main-d'œuvre continueront probablement à se manifester dans plusieurs branches — plus particulièrement dans le bâtiment, dans l'agriculture et dans le secteur féminin des services domestiques — en raison notamment de la forte rotation d'un pourcentage très élevé de la main-d'œuvre étrangère occupée, bon nombre de travailleurs étrangers quittant de leur plein gré le pays pour regagner leur patrie, après quelques années d'occupation.

Enfin, en ce qui concerne les effectifs de main-d'œuvre, ils sont de nouveau en croissance, et ils devraient atteindre en 1968 et dépasser dans la suite au moins le niveau de 1966, malgré le faible taux de natalité des classes d'âge en cause et la tendance générale vers un prolongement des études.

\*

### Epargne professionnelle

Dans une conférence de presse tenue le 17 décembre 1968, Monsieur Pierre Guill, Directeur de la Caisse d'Epargne de l'Etat, a annoncé et commenté l'institution d'un système spécial d'épargne professionnelle au Grand-Duché.

Nous publions ci-après les caractéristiques essentielles de ce nouveau système d'épargne :

Comme son nom l'indique le nouveau système d'épargne entend avoir un rapport direct avec la vie professionnelle des gens.

Il a essentiellement pour but de faciliter aux jeunes leur établissement professionnel et familial, en leur fournissant le moyen d'accumuler à des con-

ditions favorables un capital de démarrage important et en leur offrant en outre des possibilités de crédit non négligeables.

La création d'un tel régime d'épargne a notamment été réclamée depuis pas mal de temps par l'artisanat, dont certains secteurs éprouvent de grandes difficultés de recrutement.

La loi-cadre en faveur des classes moyennes, votée le 26 juin 1968, prévoit dans ce sens déjà l'allocation de « primes d'épargne de premier établissement » en faveur de titulaires de « livrets d'épargne professionnelle ».

La Caisse d'Epargne de l'Etat s'occupait de son côté depuis longtemps du problème en question. Elle arriva finalement à la conclusion qu'il fallait lui trouver une solution généreuse, évitant toute discrimination entre les différents groupes professionnels.

C'est à partir de ces considérations générales qu'elle a développé son système spécial d'épargne professionnelle.

Cette nouvelle formule d'épargne n'est d'ailleurs que la suite logique de l'« épargne des jeunes », instituée par la Caisse d'Epargne au mois de mars de l'année passée et qui connaît un grand succès auprès des jeunes de moins de 21 ans.

Il est connu que ce dernier système d'épargne permet aux jeunes entre 16 et 21 ans d'épargner un capital pouvant atteindre au maximum 100 000,— francs, sur lequel la Caisse d'Epargne accorde un taux d'intérêt de faveur de 5% l'an.

Ce même taux avantageux vaut maintenant également pour les livrets de l'épargne professionnelle, mais cette fois pour un capital maximum de 300 000 francs pouvant être constitué par des versements successifs de 500,— francs au moins.

Chaque jeune, célibataire ou marié, pourra se faire ouvrir un tel livret entre sa 21<sup>me</sup> et sa 26<sup>me</sup> année.

L'argent versé est en principe déposé jusqu'à l'âge de 31 ans du titulaire. Il pourra être prélevé plus tôt pour un des buts suivants : a) établissement professionnel; b) formation professionnelle; c) installation du ménage; d) acquisition ou construction d'un premier logement; e) dépenses urgentes dans l'intérêt du titulaire ou de son conjoint.

Le titulaire d'un livret d'épargne professionnelle a en outre jusqu'à l'âge de 36 ans un droit prioritaire à un prêt de la part de la Caisse d'Epargne pouvant atteindre une fois et demie le montant prélevé sur le livret pour un des motifs cités ci-dessus sub a), b), c) et d).

Le nouveau régime pourra donc être mis à contribution pour une gamme très vaste de dépenses pouvant aller de l'achat de mobilier à l'acquisition d'équipement artisanal, commercial et agricole et même à l'achat ou à la construction d'une maison d'habitation.

Pour apprécier à sa juste valeur l'effort ainsi fait par la Caisse d'Epargne il faut considérer qu'elle accorde 5% sur un capital qui sera amassé seulement par de petits versements successifs et qu'elle accor-

dera aux mêmes personnes des prêts jusqu'à une fois et demie le montant épargné, le taux d'intérêt sur ces prêts étant de 5,50% l'an ou, suivant le cas, de 5,25% l'an seulement.

Il faut encore considérer qu'un jeune ménage pourra ainsi épargner 2 fois 300 000,— francs, soit un capital de 600 000,— francs et que la Caisse d'Épargne lui prêtera alors, si les garanties de remboursement sont suffisantes, jusqu'à 900 000,— fr.

Un jeune ménage qui saura en d'autres termes exploiter à fond les avantages du nouveau régime sera, avec l'aide de la Caisse d'Épargne, mis en mesure de réaliser des projets importants, soit sur le plan de l'établissement professionnel, soit sur celui de l'établissement familial.

En fait, cette nouvelle formule constitue au fond une épargne à but (Zielsparen) présentant trois volets, à savoir : l'épargne professionnelle proprement dite, l'épargne familiale et l'épargne logement.

Pour que le nouveau régime donne son plein rendement, il devra donc surtout être utilisé pour des projets d'une certaine importance.

Pour décourager dans ce sens les prélèvements inconsiderés, la Caisse d'Épargne refuse les remboursements de montants placés pendant moins de 6 mois. Elle prélève en outre sur les remboursements anticipés une commission unique de 2%, ce qui ramène pour la durée d'une année le taux d'intérêt au taux de base des livrets ordinaires.

En raison de ces deux freins la Caisse d'Épargne estime cependant pouvoir adopter une procédure expéditive pour les remboursements anticipés.

Il convient peut-être de revenir encore sur les volets « épargne familiale » et « épargne logement » du nouveau système.

La Caisse d'Épargne part ici de la considération que la jeune fille, qui se destine à la vie au foyer, répond elle aussi à une vraie vocation professionnelle et que l'installation de son ménage et donc aussi le logement de ce ménage constituent en fin de compte également un établissement professionnel.

La Caisse d'Épargne a été d'autant plus disposée à adopter ce point de vue qu'elle est parfaitement consciente des revendications des jeunes ménages dans ce domaine et elle est convaincue d'avoir apporté par sa nouvelle initiative une contribution non négligeable en vue de la réalisation des buts ici visés.

Rappelons à ce sujet qu'avec un capital épargné de 600 000,— francs le jeune ménage pourra, en règle générale, obtenir de la part de la Caisse d'Épargne un prêt de 900 000,— francs. Il disposera ainsi d'un montant de 1,5 million de francs, ce qui dans bien des cas lui permettra de réaliser son rêve de devenir propriétaire de son logement.

Un tel montant ou un montant inférieur permettra à un autre ménage d'acheter son mobilier ou encore de s'installer à son propre compte.

Tels sont les buts du nouveau système d'épargne introduit par la Caisse d'Épargne de l'État.

\*

## La Journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz

C'est dans une atmosphère très cordiale que se déroula le 6 octobre 1968, dans le cadre de la Foire Internationale de Metz, qui cette année a pu commémorer son 40<sup>e</sup> anniversaire, la traditionnelle journée franco-luxembourgeoise.

La délégation du Grand-Duché, à la tête de laquelle figurait M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, représentant M. Henry Cravatte, Vice-président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur et du Tourisme, fut reçue dans le grand salon de l'Hôtel de Ville par M. Mondon, Député-maire de Metz.

A cette réception avaient été invités entre autres le Général Beauvallet, Gouverneur militaire, le Sous-préfet Guillou, représentant le préfet de la région, Mgr Caré, vicaire-général, M. Ontiveros, Consul d'Espagne, M. Guermont, Président de la Foire, et M. Henri Beaujard, conseiller commercial de l'Ambassade de France. Notons que du côté luxembourgeois assistèrent à cette réception M. Georges Thorn, Président, et M. J.-P. Michels, Directeur de la Foire de la Ville de Luxembourg, M. Léon Bollendorff, premier Echevin de la Ville de Luxembourg, M. Heinrich, Consul honoraire, M. Armand Simon et M. Joseph Schmit, conseillers de Gouvernement, M. Wiltzius, Président de la Fédération des Associations viticoles, M. Lucien Jung, Secrétaire général de la Fédération des Industriels luxembourgeois, et M. Marcel Mergen, Directeur du Service d'Expansion Commerciale.

A l'issue d'un banquet traditionnel, M. Yves Guermont, Président de la Foire Internationale de Metz, salua ses hôtes luxembourgeois au nom de la Foire Internationale et remercia le Gouvernement luxembourgeois ainsi que les exposants luxembourgeois pour leur participation à la Foire Internationale de Metz.

Dans sa réponse, M. Paul Wilwertz esquissa plusieurs problèmes inter-régionaux et notamment les raisons qui militent en faveur d'un rapprochement de certaines régions géographiques.

Après une visite au parc des expositions, les personnalités s'arrêtèrent longuement au pavillon du Grand-Duché.

\*

## Les Journées Internationales du Nettoyage à Sec à Luxembourg

Environ 150 délégués d'une quinzaine de pays s'étaient donné rendez-vous à Luxembourg pour y assister au Centre Européen du Kirchberg, aux Journées Internationales du nettoyage à sec, organisées les 15 et 16 novembre 1968 par l'Association luxembourgeoise du nettoyage à sec.

Parmi les grandes organisations internationales représentées il faut citer le Comité International de la Teinture et du Nettoyage (CITEN), l'International Laundry Organisation et les Industries de la Tein-



ture et du Nettoyage à sec et de la Blanchisserie d'Europe Occidentale.

Une série de conférences fort intéressantes eurent lieu sous la présidence de M. L. Musing, Président du Comité International de la Teinture et du Nettoyage, assisté de M. Louis Hemmer, Président de l'Association luxembourgeoise, et M. Raymond Rollinger, Directeur de la Chambre des Métiers.

Une réception offerte par la Municipalité de la Ville de Luxembourg clôtura les journées internationales à Luxembourg.

\*

### « The Attractions of Luxembourg »

Dans son édition du 9 septembre 1968, *The Economist* de Londres a publié l'article suivant sur le Grand-Duché intitulé : « The Attractions of Luxembourg — European countries with across-frontier businesses are often sensible to raise money in Luxembourg. But it is not a full-scale tax haven ».

Obedient to official inspiration, French and other commentators have interpreted the welcome abolition of the 33 $\frac{1}{3}$  per cent tax on the overseas income of French-registered companies as a direct and mighty swipe at Luxembourg's status as an entrepot for capital. As we recorded last week, the new move does slightly lessen Luxembourg's pull. But it is unfortunately true that M. Debré has a bee in his bonnet about the place.

Perhaps if he understood a little better Luxembourg's essentially limited and by and large, beneficial financial ambitions, he would be less exercised about getting rid of them. Luxembourg is not an active money market like London; it has a minuscule use for such funds. Its stock exchange is a quiet place, extraordinarily quiet considering its 300 listed securities. Most dealing in Luxembourg-listed securities is bank-to-bank and takes place in London or Amsterdam, not in Luxembourg itself. What Luxembourg does is to provide (a) a convenient tax neutrality for money coming in and going out again; (b) cheap registration; and (c) a flexible distribution centre for capital, free of exchange controls. It is, in fact, very little more than a money trans-shipment port. In taxmen's jargon, it is an « entrepot for capital » — which does not make it one of the full-scale tax havens shown in our map. For doing this, Luxembourg gets, on tiny percentage levies, a financial return so small that it could only interest a country of its midsize.

Luxembourg's stamp duties and quotation fees are very low. The quotation fee for a Luxembourg Euro-dollar loan is 0,02 per thousand; thereafter another 0,02 per thousand is charged each year the quotation continues. There is no tax on the transfer of Luxembourg bonds either inside the country or going outside it; banks have a handling charge ceiling of around £ 17 10 s. od. — or 0,25 per cent on small amounts. Above all, there has been no double taxation on genuine in-and-out holding company operations since 1929. This means that Luxembourg is useful as the financial address of international holding companies,

as well as a good place for them to list their bond issues. The duties on setting up a holding company (0,32 per cent on registered capital, plus stamp duty of 0,1 per cent), and on keeping it in existence (0,16 per cent annually), are low. To keep holding company capital in line with profits, the annual duty is 10 times the earned dividend in any year that this exceeds one-tenth of the capital. An amendment in 1938 to the 1929 legislation further reduced charges for the so-called « milliard » holding companies. When capital goes above Belgian francs 1,000 million (£ 7 $\frac{1}{4}$  million), capital duty and stamp duty both fall progressively; they come down to 0,015 per cent and 0,005 per cent respectively at Belgian francs 5,000 million (£ 36 million).

The Luxembourg authorities deliberately interpret the 1929 law with considerable flexibility. Most important, they have agreed in the last two years to allow the proceeds of a bonded loan to be placed at the disposal of any associated company, provided that the Luxembourg holding company has shares either in its own parent company or in one of its fellow subsidiaries. Partly as a result of this, the traditional function of the Luxembourg holding company, shuttling dividends (and other inter-company money flows) to and fro, has been married with Luxembourg's growing use as a post room for large-scale capital raising operations.

Lately, another typical piece of flexible interpretation of the 1929 rules has allowed a very active growth of international banking partnerships which use Luxembourg as a financial base. The most formidable example is Ameribas holdings, the joint company set up last year by the Bank of America and the Banque de Paris et des Pays-Bas. The policing conditions imposed on such banking and syndicate operations are reasonable; that loans raised in Luxembourg must coincide in time and amount with outgoing loans from the holding company to its associates; that the transfers must be handled through a Luxembourg bank; and that the turn on the money raising and disbursement operation must not exceed 2 per cent.

The frantic disparities in the company tax and exchange control regulations of the other five common market countries, and the inadequacies of their capital markets, have made Luxembourg the natural place for across-frontier capital raising operations by European companies with across-frontier businesses. In particular, the growing pool of expatriate money, the Euro-currencies, has found a natural collection base there. Four specific national policy decisions have given an added boost to Luxembourg's attraction: America's interest equalisation tax; Britain's reinforced exchange controls (which have led to an investment dollar premium which is usually well over one-fifth of the ordinary currency exchange rate); Germany's 25 per cent withholding tax on loan interest paid to foreigners; and Italy's exchange controls (which are less sophisticated, but more rigorous, than Britain's). It has therefore suited companies like Mobil and Honeywell to finance their various European ventures with dollars raised in



Luxemburg, rather than to export the capital from America. It has suited Beecham to do the same, rather than buy foreign currency for capital investment at a 20 per cent premium; and Siemens to raise money in Luxemburg through a Swiss holding company, rather than have to pay German interest rates that are kept artificially high by the withholding tax on foreign subscribers.

At the same time, many of Luxemburg's proliferating holding companies, loans and bond issues in fact represent the interests of joint industrial companies and financial syndicates, such as the Luxemburg-registered Transalpine Finance Holdings. Another example is the borrowing operations in Luxemburg of the Netherlands-based Queensland Alumina Holding, the multi-national bauxite buying syndicate made up of several of the world's biggest aluminium smelters and fabricators.

All this glamour, and the names and amounts involved, has started a fashion which is sometimes followed uncritically. For instance, patent-holding companies have been established in Luxemburg, although there are several countries with tax regimes which would suit this operation better. The double taxation agreements entered into by Luxemburg specifically exclude any relief of withholding tax in the country of origin on payments to Luxemburg holding companies. Thus income flowing from Germany or France through a Luxemburg holding company to, say, a tax haven like the Bahamas, is subject to the same German withholding tax as if it had gone direct. It is this which distinguishes Luxemburg from the real tax havens, whose *raison d'être* is not merely to facilitate joint ventures and international money raising free of restrictions, but more questionably to provide artificial bases for generating tax-free income. If you make money in Luxemburg, you pay your taxes like everyone else; but if you simply use a Luxemburg address as a postbox for raising and distributing capital, the Luxemburg authorities make it as easy and cheap as possible. The attractions of Luxemburg are as simple as that.

It is therefore rather pointless for M. Debré to envy Luxemburg's position. What he should be striving for is the liberalisation of tax and exchange control regulations in the rest of Europe, so that a capital hungry continent has less need to use Luxemburg. If, instead, Luxemburg is forced to get in line with the restrictive conditions of the Six's main capital markets — under the pretext of « tax harmonisation » — Europe's own big companies like Philips and Siemens will be the main losers.

\*

### « Luxemburg ist ein Land von Stahl »

L'Alsace Mulhouse du 6 octobre 1968 publie l'article ci-après sur le Grand-Duché sous le titre : « Luxemburg ist ein Land von Stahl — Steuerparadies für ausländische Betriebsgründungen — Europäisches Finanzzentrum ».

« Mir welle bleiwe, wat mir sin » — mit diesem Wahrspruch leben rund 300 000 Luxemburger in

Europas kleinstem Staat. Die Geschichte des heutigen Großherzogtums beginnt 963, als die Vorgängerin der heutigen Hauptstadt Luxemburg zum ersten Mal urkundlich erwähnt wird. Nicht zuletzt wegen seiner strategisch interessanten Festung, die zu besitzen der Wunsch vieler benachbarter Herrscher war, wurde das Land oft genug Durchzugs- und Aufmarschgebiet der verschiedensten fremden Armeen. Häufig war es besetzt und Schauplatz erbitterter kriegerischer Auseinandersetzungen. Trotzdem hat sich das Land durch die Jahrhunderte mehr oder weniger Selbständigkeit bewahrt, wenn es dabei auch immer kleiner wurde. Im Jahre 1839 wurde es völlig unabhängig und ist es — mit kurzen Unterbrechungen — bis heute geblieben.

Das 2 600 qkm große Lützelburg oder Letzeburg, wie es im moselfränkischen Idiom der Einwohner heißt, ist eine konstitutionelle Monarchie. Staatsoberhaupt ist Großherzog Jean aus dem Hause Nassau. Die Regierung — der Ministerrat — besteht zur Zeit aus Mitgliedern der « Chreschtlech-Sozial Vollekspartei » und der Sozialistischen Arbeiter-Partei. Acht Minister und zwei Staatssekretäre verwalten die verschiedenen Ressorts. Die Kammer ist die eigentliche Legislative. Ihr zur Seite steht der Staatsrat, eine Institution, die dem englischen House of Lords ähnelt. Der Staatsrat ist zugleich letzte Verwaltungsgerichtsinstanz.

### Erwachen aus dem Dornröschenschlaf

Luxemburg erwachte mit Beginn des industriellen Zeitalters aus einem wirtschaftlichen Dornröschenschlaf. Im Süden des Landes, entlang der französischen Grenze, entstand eine mächtige Stahlindustrie. Die ARBED, Aciéries Réunies de Burbach - Eich - Dudelange, entwickelte sich rasch zu einem der größten Stahlkonzerne der Welt. Noch heute ist die Stahlindustrie mit 25 000 Arbeitern und Angestellten der bedeutendste Wirtschaftszweig des Landes. Ihr Anteil am Bruttosozialprodukt liegt bei 50 Prozent. Im Jahre 1967 wurden 4,5 Millionen Tonnen Stahl erzeugt. Das ergibt eine pro-Kopf-Produktion von 13,4 Tonnen, eine erstaunliche Zahl, wenn man sie mit Belgien — 935 kg — und der Bundesrepublik Deutschland — 640 kg — vergleicht. Der Anteil des Stahlexports am Gesamtexport des Landes belief sich im Jahre 1965 auf 67,9 Prozent.

Angesichts der Konkurrenz auf dem Weltmarkt sah sich die Regierung in den letzten Jahren vor die Aufgabe gestellt, die Wirtschaftsstruktur zu verbreitern, um sie krisenunabhängiger zu machen. Die Bezeichnung « industrielle Diversifikation » erhielt auch hier große Bedeutung. Landwirtschaft einschließlich Weinbau ist wegen der ungünstigen Bodenbeschaffenheit nicht bedeutend genug, um eine wesentliche Stütze der Wirtschaft zu sein. Notwendig ist die Ansiedlung der verschiedenartigsten Industrien. Das Land ist zu klein, um eine neue Industrie aufzubauen, und weitgehend auf ausländische Investitionen angewiesen.

### Starthilfen für neue Industrien

Der Staat hat für die Neugründung ausländischer wie inländischer Firmen großzügige Starthilfen be-

schlossen. Im Wesentlichen handelt es sich um Zinsvergütungen und Staatsgarantien für Darlehen und Anleihen, um Kapitalzuschüsse für neue Investitionen, um die Bereitstellung von Grundstücken durch den Staat oder die Gemeinden und vor allem um steuerliche Erleichterungen. Das bedeutet unter anderem, daß die neu errichteten Betriebe während der ersten zehn Jahre so gut wie keine Steuern zu zahlen haben.

Andere Steuervergünstigungen haben dazu geführt, daß eine große Anzahl von Holding-Gesellschaften sich im Lande niedergelassen haben — 1700 bis 1800 mit einem Gesamtkapital von 22 Milliarden Luxemburgischen Franken.

So ist auch bedeutendster Steuerzahler des Landes nicht ein Industriebetrieb, sondern Radio-Luxemburg, der weit über die Grenzen des Landes hinaus bekannt ist und bedeutende Einnahmen aus Reklamesendungen erzielt. Eine besondere Rolle kommt Luxemburg durch die Gründung der Europäischen Gemeinschaften — EGKS, EWG und EURATOM — zu. Das Land liegt zentral. Seine Verkehrswege werden ständig verbessert. Gute Straßen führen zu den Nachbarländern. Die nationale Fluggesellschaft Luxair und andere Gesellschaften schließen Luxemburg an das internationale Flugnetz an. In die Binnenschifffahrt wurde es durch die Moselkanalisierung einbezogen.

#### *Ein Zentrum der EWG*

Es ist bei näherem Zusehen nicht verwunderlich, daß Luxemburg eines der Zentren der Europäischen Gemeinschaft geworden ist. Hier befindet sich der Gerichtshof der Europäischen Gemeinschaften. Luxemburg ist ebenso wie Straßburg Sitz des Europäischen Parlaments. Seine Verwaltung arbeitet in Luxemburg. Bis zur Fusion der Exekutiven der drei Gemeinschaften — 1967 — war die Hohe Behörde der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl hier. Sie wurde bis auf wenige Abteilungen nach Brüssel verlegt. Dafür wird die Europäische Investitionsbank einziehen.

Das Großherzogtum ist schließlich auf dem besten Wege, ein hervorragendes Finanzzentrum zu werden. Es hat sich zum Begebungsort bedeutender internationaler Anleihen entwickelt. M. P.

\*

#### **« Le Luxembourg : un jardin public pour la petite Europe »**

L'Auto Journal a consacré dans son édition du 10 octobre 1968 un important article sur le Grand-Duché sous le titre : « Le Luxembourg : un jardin public pour la petite Europe ».

Il donne également une large appréciation sur les hôtels et restaurants des principaux centres touristiques du pays.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'article en question :

Certains automobilistes chagrins, ceux qui « font » toute l'Espagne en six jours, risquent de médire de ce pays. Entrés à Esch-sur-Alzette sans se rendre compte qu'ils sortaient de France, ils se sont, d'un seul coup d'accélérateur, heurtés devant la Porta Nigra de Trèves, à un camion de la Bundeswehr, mais n'ont rien aperçu entre-temps. Selon ces barbares, la seule excuse du Luxembourg serait qu'il n'existe pas.

Erreur, erreur grossière. Le tourisme, dans le Grand-Duché, demande un mode d'emploi très particulier : le rythme de la promenade dans un parc. Comme si le lac du bois de Boulogne se traversait en transatlantique ! ... Pour faire durer le plaisir, les architectes-paysagistes qui ont conçu ce régal, l'ont aménagé en chapelets d'attractions successives, chacune produisant l'effet d'une région entière, même si elle ne mesure que trente kilomètres. Courtaudes de naissance, les routes se rachètent en tournant beaucoup. Aux paysages austères, presque montagnards des Ardennes et de l'Eifel, près de Clervaux, succède sans transition la « Petite Suisse » de Müllerthal, toute cascades et frondaisons. A peine pris le temps de traverser un plateau et l'on chute sur les pierres brunes de Vianden : rivière romantique, toits d'ardoises pointus, vieux burg piqué sur un piton, il n'y manque rien de la panoplie romantique complète. Il n'y manque même par le burgrave, M. Victor Hugo lui-même, qui vécut plusieurs séjours en ces lieux, et dont la tête de bronze penche sur le pont du village, pleurant des larmes vertes, comme catastrophée par la méchanceté de Badinquet.

Ne croyez tout de même pas qu'on en restera aux gravures de Gustave Doré : changement de décor. Le temps de tirer le rideau et voici la vallée de la Moselle, le plus ample des paysages luxembourgeois. L'eau est à l'usage exclusif des péniches ventrues à l'enseigne de Strasbourg, Anvers, Düsseldorf. Pour vous il y a mieux, ces treilles qui partout escaladent les collines, et, dans les vastes caves des coopératives, le Riesling, l'Elbling, l'Auxerrois et le Pinot gris. Enfin, si la face nord de l'Eiger vous tente, vous la trouverez sans peine (si l'on peut dire) mais en miniature toujours, sur les parois de grès de l'école d'escalade de Berdorf.

Ce qu'on pourrait nommer un complexe de jardinage culmine dans l'installation des sentiers de promenade. Dès que le Luxembourgeois aperçoit un coin de nature encore sauvage, il semble ne pouvoir s'empêcher d'y semer, non des papiers gras, comme le Français, mais un banc propre et peint en vert, de petites pancartes, une corbeille à détritus, et, s'il existe un ruisseau, un pont. Nous avons même observé certain cas grave où l'on avait asphalté le sentier. Il reste cependant que si l'on veut connaître vraiment tous les charmes du pays, il est indispensable de réapprendre à marcher : le Luxembourg est de nos jours la contrée la plus perfectionnée d'Europe pour son réseau de randonnées pédestres ou autopédestres, parfaitement balisées, toutes semées, à l'étape, de terrains de camping impeccables et de reluisantes auberges de jeunesse. La carte du plein-

air est gagnante : tous les cyclotouristes, canoéistes, pêcheurs qui ont passé ici savent s'en souvenir. Lorsque la nuit tombe, enfin, ne manquez pas le coup de projecteur sur la capitale, illuminée avec changements de décor, comme un super-opéra du Châtelet.

On vous dira, peut-être, que le Luxembourgeois aime parler le dialecte national. Certes, c'est vrai, mais il le parle poliment, en famille, comme ces Asiatiques qui, rentrés du travail, dépouillent leur complet-veston et revêtent un kimono. La vocation réelle ici, c'est le bilinguisme. Bien avant M. Robert Schuman, le Créateur (Gott mit uns ex machina) avait jeté ici les bases d'un vieux rêve de coexistence pacifique. Lorsque les archéologues grattent la terre de ce carrefour antique et naturel, ils trouvent mêlés plats gaulois, monnaies romaines et boucles de ceinturons germaniques : le marché commun devait déjà se tenir là.

En attendant qu'on ait fabriqué l'Europe des communautés, ou des patries, ou des supranationalités, le Luxembourg, dès que mûrit le raisin, a déjà résolu le problème à sa façon. A Grevenmacher, ce dimanche-là, c'est la fête de la vigne ...

Guten Morgen ! Tout le monde arrive : les fanfares françaises avec des casquettes de chef de gare, les allemandes avec des costumes de lansquenets. Les Belges viennent applaudir, coiffés de leur petit béret à bordure de cuir. On défile, on joue, on acclame, on danse et surtout l'on boit. Chacun, au début, s'exerce dans sa propre spécialité : les Allemands paraded au pas, les Belges admirent, les Français embrassent miss Vendanges et versent sur le tout cet aimable désordre qui est effet de l'art. Achtung, cependant ! L'innocence des vins de Moselle n'était qu'une ruse de guerre, et, après trois heures environ, l'Europe s'unit ! C'est la société de consommation du petit blanc qu'on boit sous les tonnelles. On fraternise entre groupes, sous les parapluies, car entre-temps, l'instabilité atmosphérique a transformé la fête du vin en fête à la grenouille ... mais tant pis ! Demain, sur le pont frontière mouillé, un lansquenet égaré rentrera peut-être chez lui, la collerette frippée et la hallebarde basse. Tout le monde se sera bien amusé. Auf wiedersehen, et à la prochaine fois.

*Les voyageurs sans visage*

\*

### « Come to tax-free Luxembourg »

Sous ce titre, le correspondant à Bruxelles du Journal *The Economist* de Londres publie dans l'édition du 26 octobre 1968 l'article suivant sur le Grand-Duché :

This is a Luxembourg month for the council of ministers of the European community. The southward trek is occasioned neither by the excellent wild boar now back on the menus, nor by the autumn colours in Luxembourg's « little Switzerland. » Ministerial meetings in April, June and October were one of the perks the Luxemburgers won, by a lengthy

rearguard action over the merger of the European executives, as a compensation for losing the high authority of the Coal and Steel Community. Another was the transfer of the European Investment Bank and the recognition of Luxembourg as the « legal and financial » capital of the communities.

National pride apart, however, remaining a « European capital » means much less to the Grand Duchy in practical terms than its emergence as an international financial centre. This has gone ahead smoothly and unobtrusively, above all in the last three years. It was disturbed — though not retarded — only by M. Michel Debré's talk, when he was French finance minister, of the need to put an end to Luxembourg's favourable tax legislation.

The Luxemburgers are quick to claim that they are not a shady tax haven. All they have done is explore and exploit their existing liberal legislation to meet new needs in the international system as they arose. The running seems to have been made by the Luxembourg subsidiary of the Belgian Kredietbank, with the Banque Générale (owned by the Société Générale) and the Banque Internationale backing up. The Luxembourg authorities, guided by prime minister Pierre Werner, have made things as easy as possible. Monetary problems are M. Werner's own hobby-horse, and he never tires of presenting his common market partners with plans for a European currency, or badgering them for moves towards real monetary union.

Luxemburg's development as an international centre came in 1961 with the first Euro-dollar loans. Access to the Luxembourg market is cheap and uncomplicated, and within a few years the number of foreign issues quoted there, ranging from Scandinavian local authorities to international companies like Takeda Chemical Industries was well over a hundred.

The real breakthrough came in September 1965, when the United States administration clamped down on the outflow of investment dollars. The big international companies were then looking for a base for the financial side of their overseas operations. Luxembourg legislation dating from 1929 gives pure holding companies (with no commercial or industrial activity in the Grand Duchy) a privileged status : they are subject to no direct taxation and to minimal annual charges, and they pay no with-holding tax on profits or distributed dividends. The Kredietbank persuaded the authorities to accept an interpretation that would allow a Luxembourg holding company formed by a foreign group to put the proceeds of a bond issue at the disposal of any company in that group. The imposition of the 20 per cent with-holding tax in west Germany sent German firms to Luxembourg in search of the same advantages. Since Mobil led the way in September 1965 over 30 international holding companies have followed, and most of them have floated loans.

This sort of operation is hardly labour intensive, and banking is no more conspicuous in the life of the city than the steel industry, whose presence is revealed



by the glow of blast-furnaces on the skyline at night. But since 1958 the number of banks established in the Grand Duchy has risen from 11 to 27, all the newcomers being after the pickings of these international operations. Among them are Crédit Européen (established by the International Bank, Washington), the Dresdner Bank, and the Banque de Paris et des Pays-Bas.

The arrival of international banking as a second major source of national income (after steel, but ahead of tourism), comes at a fortunate time for Luxemburg. It was a historical chance that left the northern tip of the Lorraine iron ore deposits within its boundaries, and enabled its people to achieve one of the highest incomes per head in Europe. Last year's merger of the two major steel companies (Arbed and Hadir) will ensure that the country's steel installations are rationalised, but its plant is far from the sea, and not even situated directly on the canalised Moselle, up which the Lorraine steelworks will soon be importing Mauretanian ore. Significantly, Arbed had already taken part in the foundation of Sidmar at Ghent.

Whether a monetary union such as M. Werner dreams of would make Luxemburg the leading financial centre of the European community is doubtful. As things stand, such a union is unlikely to be achieved by the six alone; and if Britain were involved then London's predominance seems a foregone conclusion. But meanwhile Luxemburg is taking its chances, and its best guarantee against an attempt to clip its wings is its evident usefulness in ensuring the international flow of capital.

\*

### « Luxemburg, paradis fiscal »

Dans son édition du 23 décembre 1968, l'Echo de la Bourse de Bruxelles consacre l'article suivant au Grand-Duché sous le titre : « Luxemburg, paradis fiscal ».

En « Tribune libre » du « Standaard », le Professeur R. Vandeputte examine le motif du choix réitéré que l'on fait du Grand-Duché pour le lancement d'emprunts internationaux. Le climat politique tranquille dont jouit le pays est, selon lui, l'attrait essentiel que celui-ci exerce sur les financiers et les hommes d'affaires en général. « Ce calme, dit-il, suscite la confiance et contribue à un bon déroulement des transactions. » Mais il relève une raison bien plus importante que cette paix politique et sociale : « Au Grand-Duché aucune taxe n'est prélevée sur l'intérêt payé pour des obligations émises par des emprunteurs étrangers. La même règle vaut pour les intérêts dus par les holdings ayant leur siège à Luxemburg. (...) Par ailleurs, les autorités ont fait en sorte que les formalités applicables aux émissions publiques se déroulent en souplesse et il en va de même lorsqu'on introduit une demande d'admission des titres en Bourse de Luxemburg. »

— Le chroniqueur constate : « Aussi, les effets d'une telle politique n'ont pas tardé à se manifester. Les Luxembourgeois sont un peuple particulièrement prospère. Nulle part en Europe, le revenu par habitant n'est aussi élevé qu'au Grand-Duché. Sur une population de 300 000 habitants, il existe vingt-six banques. Le nombre des employés de banque a plus que doublé en quelques années. » Ces constatations favorables faites, le Professeur Vandeputte s'attache à analyser les aspects moins positifs de la situation. Il écrit notamment : « Dans le but de faciliter et de développer les relations économiques internationales, les autorités monétaires et financières de divers pays — Belgique comprise — ont pris des mesures autorisant les transferts de capitaux à l'étranger. Mais n'est-il pas troublant de devoir constater que cette attitude libérale inspirée par l'intention de promouvoir la collaboration internationale aboutit, entre autres, à favoriser la fraude fiscale ? » Il n'est évidemment pas sain, poursuit le président de la S.N. C.I., que de petits États comme le Grand-Duché ou des pays de dimensions insignifiantes comme le Liechtenstein ou Panama doivent en partie leur prospérité à une politique qui fausse l'application normale d'une réglementation fiscale ou de mesures tendant à la protection de l'épargne dans d'autres pays. »

— Le Professeur Vandeputte fait ressortir que l'attitude libérale des pays tiers et les imperfections du système permettant le transfert de capitaux à l'étranger ont fait de Luxemburg une place financière de format mondial. Cela résulte essentiellement de la décision des États-Unis, qui, depuis 1963, appliquent une taxe spéciale sur les intérêts payés pour les emprunts émis dans ce pays par des étrangers et qu'une telle taxe rend les emprunts peu intéressants pour ceux qui les financent. Cette mesure a constitué le point de départ de la prospérité du Luxemburg qui est devenu le point de rassemblement de l'épargne provenant de divers pays, épargne qui est investie en obligations émises par des débiteurs de nationalités fort différentes. Ces émissions se font principalement, sinon exclusivement en dollars. (...) C'est ainsi que l'on parle d'emprunts en euro-dollars parce que les emprunts sont exprimés en dollars alors que ceux qui les financent sont la plupart des Européens. Et bien que les emprunteurs appartiennent à divers pays, on constate que la plupart d'entre eux sont des entreprises américaines possédant des sièges d'exploitation en Europe. En effet, en raison des mesures américaines sur le contrôle de l'exportation des devises, ils éprouvent des difficultés à amener du capital des États-Unis. En bref, les sociétés américaines géantes travaillent avec des moyens de financement qu'elles obtiennent en grande partie en Europe.

— Retenons encore ces chiffres que cite le Professeur Vandeputte : les émissions en eurodollars ont représenté 17 milliards de francs belges en 1963, 70 milliards en 1966, 95 milliards en 1967 et pour les neuf premiers mois de 1968 on est déjà arrivé à 140 milliards de francs belges. C'est là une progression assez extraordinaire, on en conviendra.

\*



# Le Mois en Luxembourg

## Mois d'octobre

- 1<sup>er</sup> octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg débute le 16<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens.
- A Luxembourg a lieu l'inauguration d'une exposition de photographies sur l'agriculture en Chine, organisée par l'Association Luxembourg-Chine Populaire.
- A Luxembourg a lieu le vernissage du 16<sup>e</sup> Salon international de diapositives en couleurs, organisé par « Camera-Luxembourg ».
- 2 octobre : A Luxembourg, S. Exc. l'Ambassadeur d'Inde invite à une conférence de presse au sujet de l'année consacrée à la mémoire de Mahatma Gandhi.
- A Differdange, M. le D<sup>r</sup> René Burger tient une conférence sur le thème : « Dopage, oui ou non ? »
- 4 octobre : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Société luxembourgeoise Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par M. Théo Grinewald, de Genève, sur le sujet : « Teilhard face au travail et aux travailleurs ».
- 5 octobre : Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation du Club des Amis de l'Unesco, M. Jacques Balland tient une conférence sur le thème : « Force et faiblesse de l'université française à travers les événements de mai 1968 ».
- A Luxembourg a lieu une réunion du bureau exécutif de la Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs ».
- A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de photographie sur le sujet « Menschen in Köln », présenté par la Ville de Cologne.
- 6 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Ballet de l'Opéra National de Prague présente « Coppelia » de Léo Delibes.
- 7 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Ballet de l'Opéra National de Prague présente « Scheherazade » de Rimsky-Korsakov, « Les Sylphides » de Frédéric Chopin et « Le Météor » de Milos Vacek.
- 8 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent les pièces « Der Kammersänger » de Frank Wedekind et « Die Unterrichtsstunde » d'Eugène Ionesco.
- 9 octobre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, à l'occasion de l'ouverture de la saison théâtrale, la chorale municipale « Uelzecht » donne un concert.
- 10 octobre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite en langue allemande par M. D<sup>r</sup> Jürgen Wichmann, directeur de l'Académie catholique de Trèves, sur le thème : « Pazifismus im Verdacht ».
- A Luxembourg, sur invitation de « Pro-Energie », M. Harald Schulze tient une conférence sur le sujet : « Sicherheit durch Wissen beim Umgang mit brennbaren Flüssigkeiten und Gasen ».
- 11 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Ballet Espagnol José Gréco » donne une représentation.
- 12 octobre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Société luxembourgeoise pour la Protection des Animaux invite à une séance académique à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire, en présence de S.A.R. la Princesse Marie-Astrid.
- A Luxembourg, à l'occasion de la « Journée du grand âge », organisée par l'AMIPERAS, M<sup>me</sup> Madeleine Frieden-Kinnen, Secrétaire d'Etat à la Famille, tient une allocution et M. D<sup>r</sup> Jean Gœdert parle sur : « Problèmes actuels de la vieillesse du point de vue médical ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg débute le « Salon 1968 », organisé par le Cercle Artistique de Luxembourg.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la comédie « Ein Engel Namens Schmitt » de Just Scheu et Ernst Nebhut.
- A Differdange a lieu le vernissage du « 24<sup>e</sup> Salon de l'art vivant ».
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français André Plisson.
- A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de trois artistes japonais vivant à Paris.
- 14 octobre : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M<sup>me</sup> Antoinette Briès, professeur d'art floral de Paris, donne une conférence démonstration consacrée au « Bouquet français ».
- 15 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « The Schola Cantorum of New York », placée sous la direction du D<sup>r</sup> Hugh Ross, donne un concert de gala, avec le concours de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment. Ce concert est une présentation culturelle du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et est placé sous le patronage de l'Ambassadeur d'Amérique à Luxembourg et du Ministère des Affaires Culturelles et sous les auspices de l'American-Luxembourg Society et des Jeunesses Musicales.

- 16 octobre : A la Galerie Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre italien Carlo Ciocca.
- 18 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent les pièces « Le cheval évanoui » et « l'Echarde » de Françoise Sagan.  
 Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la pianiste Jeanine Kies donne un récital.  
 A Luxembourg a lieu une grande cérémonie religieuse à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'église de la Trinité, qui est depuis cent ans l'église protestante.  
 Au Centre Européen à Luxembourg, la Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises invite à un dîner-débat.  
 Au Casino Syndical à Bonnevoie, sur invitation du Comité Vietnam-Luxembourg, M. Charles Fourniau, professeur au Centre National de Recherches Scientifiques à Paris, parle sur le sujet : « Le front de libéralisation du Vietnam ».  
 Au Foyer Européen à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par M. Henri Guillemin sur Robespierre.  
 A Luxembourg, M. D'Ing. Louis Vadot tient une conférence sur le thème : « La technique et la biologie humaine ».
- 19 octobre : Au Cercle municipale à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Mathias Wildanger.
- 20 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Trier » présente la pièce « Der Nachfolger » de Reinhard Raffalt.  
 A Esch-sur-Alzette a lieu une cérémonie au cours de laquelle est dévoilée une plaque commémorative à la mémoire des enrôlés de force morts pour la patrie.  
 A Ettelbruck a lieu la Journée des jeunes agriculteurs et viticulteurs.
- 21 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra « Siegfried » de Richard Wagner.  
 Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Wiener Burgtheater » présente la pièce « Ein Sommernachtstraum » de William Shakespeare.  
 A l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement, traite le sujet : « Le Benelux — de l'union douanière à l'union économique ».
- 22 octobre : A Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à la conférence faite par M<sup>lle</sup> B. Marcel d'Arleux, conférencière des Musées Nationaux de Paris, sur le thème : « Le message biblique de Marc Chagall ».  
 A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu l'ouverture de l'exposition consacrée à des repro-
- ductions sur les intérieurs du 15<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle, présentée par le Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat.
- A Eschweiler a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Jo Mersch.
- 24 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Golden Gate Quartet » donne un concert.  
 A Luxembourg, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies célèbre la « Journée des Nations Unies ».  
 A Luxembourg a lieu une réunion du Parlement Européen.  
 Visite à Luxembourg du R.P. Dominique Pire, prix Nobel de la paix.
- 25 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Ivo Lola Ribar » de Belgrade, présente des danses et des chants yougoslaves. Cette représentation est organisée par les Jeunesses Musicales.  
 A Luxembourg, sur invitation du Cercle musical des CFL, le « Musica da Camera » d'Amsterdam et le « Madrigal » de Luxembourg donnent un concert.
- 26 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble folklorique canadien « Les feux follets » donne une représentation.  
 A Luxembourg, l'Ambassadeur d'Autriche donne une réception à l'occasion de la fête nationale autrichienne.  
 A Luxembourg a lieu l'ouverture du « 6<sup>e</sup> Salon de l'Enfant », organisé par l'Action Familiale et Populaire.  
 A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Alo Bové.
- 27 octobre : A Luxembourg, le Comité de solidarité avec la Tchécoslovaquie commémore le 50<sup>e</sup> anniversaire de la république tchécoslovaque.  
 A Luxembourg, les Communautés Baha'ies célèbrent la Journée des Nations Unies et rendent hommage à Mahatma Gandhi.
- 28 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Theater des Westens, Berlin », présente le musical « My Fair Lady », de Frederick Loewe.  
 Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les Chansonniers de Paris présentent leur gala du rire « C'est l'an pire ».  
 Au Casino syndical à Bonnevoie a lieu la première du film « Um Rénert sengem Wé », réalisé par M. Nicolas Stoffel.
- 30 octobre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre National de Belgique » présente la pièce « Le prix » d'Arthur Miller.  
 Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Quintetto Novo » de l'école municipale de mu-

sique d'Esch, donne un concert de musique de chambre.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'ALUPA invite à une conférence faite en langue allemande par M. D<sup>r</sup> J.F. Diehl, de Karlsruhe, sur le thème : « Die Strahlenkonservierung von Lebensmitteln ».

31 octobre: A Luxembourg, la Communauté Baha'ie invite à la projection de diapositives sur la Terre-Sainte par M. Günter Maltz, professeur à l'école européenne à Bruxelles.

\*

## Le Mois en Luxembourg

### Mois de novembre

3 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre National de Strasbourg » présente la pièce « Nekrassov » de Jean-Paul Sartre.

Sur invitation de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, M<sup>me</sup> G.W. Kempff donne un récital d'orgue en l'église Saint-Joseph au Limpertsberg.

5 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Théo Lefèvre, Ministre d'Etat de Belgique, tient une conférence sur le thème : « E pluribus unum : pour une politique scientifique et technologique de l'Europe ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu la présentation du disque « Poésie contemporaine européenne », suivie de la lecture de poèmes des poètes Anise Koltz, Joseph-Paul Schneider, Henri Blaise et Mimmo Morina.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la section historique de l'Institut grand-ducal et les Amis de l'Histoire invitent à une conférence faite par M. Jakub Pavel, maître de conférence à l'Université Charles IV de Prague, sur le thème : « Prague et ses monuments d'art et d'histoire ».

A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente le film « Visages mystérieux d'Océanie » de Jacques Villeminot.

6 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Letzeburger Theater » présente la première de la pièce « Hôtel Costa Brava » de Fernand Hoffmann.

A la Villa Louvigny à Luxembourg, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert symphonique, avec le concours du pianiste belge André de Groote, lauréat du concours Reine Elisabeth 1968.

A Echternach débute une semaine avec diverses cérémonies et manifestations en l'honneur de Saint Willibrord.

7 novembre : A l'Ambassade de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes a lieu une réception à l'occasion du 51<sup>me</sup> anniversaire de la Révolution d'Octobre.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Paul Roettgers.

8 novembre: Au Théâtre municipal à Luxembourg, le pianiste Aloyse Kontarsky donne un récital. Ce concert, placé sous le patronage de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, est organisé par l'Union Grand-Duc Adolphe.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de gouaches britanniques. Cette exposition est placée sous le patronage de l'Ambassade de Grande-Bretagne.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence donnée par le R.P. Chéry, de Paris, sur le sujet : « Marie Noël, poète de l'enfance et de la croix ».

9 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Berliner Tournee Theater » présente la comédie « Bunbury » d'Oscar Wilde.

Au Musée Pescatore à Luxembourg est inaugurée une exposition de monnaies et de médailles. Cette exposition est honorée de la visite de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

A Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition de peintures de la section d'art graphique de l'Union artistique et intellectuelle des cheminots luxembourgeois.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Léon Debrabander.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre monégasque Olne.

10 novembre : A Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises et l'Amicale des Français et Anciens Combattants célèbrent le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

- 11 novembre : A Luxembourg est célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.
- Au cimetière militaire américain à Hamm est célébré le « American War Veterans' Day ».
- Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation de la « Campagne Luxembourgeoise du Million pour le Vietnam », M. Jean Laconture, journaliste, tient une conférence sur le thème : « Hô Chi Minh ».
- A Luxembourg débute un cycle de conférences de la Société des Naturalistes luxembourgeois par une conférence de M. Jacques Bintz sur son récent voyage en Tchécoslovaquie.
- 12 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le capitaine Justin Kolb donne un récital de piano en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Ce concert est organisé par l'American Women's Club et par l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, au profit de la Ligue luxembourgeoise pour le secours à l'enfance mentalement et cérébralement handicapée.
- 13 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent la comédie « Der Schwierige » de Hugo von Hofmannsthal.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Südwestdeutscher Kammerorchester Pforzheim », placé sous la direction de Zsolt Deaky, donne un concert de gala.
- Au studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'Art dramatique présente la première de la pièce « Zum Frühstück zwei Männer », de Karl Wittlinger.
- 14 novembre : A Luxembourg, sur invitation de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques, M. le professeur R. Strainchamps dirige une conférence-débat sur le thème : « La participation du monde étudiant, ses causes, sa réalisation, ses implications ».
- A la Maison des Jeunes au Limpertsberg, M. Henri Elter donne une conférence sur le sujet : « La musique en étapes ».
- 15 novembre : Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg a lieu une réunion du comité européen de la « Fraternité Mondiale ».
- A Differdange, M. Evy Friedrich, journaliste, tient une conférence sur le thème : « La presse au Grand-Duché de Luxembourg ».
- 16 novembre : Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg le médecin-général Genaud, du Centre d'études de la Protection civile française, tient en présence de S.A.R. le Prince Charles une conférence sur le sujet : « Les secours en cas d'irradiation massive ». Cette conférence est organisée par la Protection civile luxembourgeoise.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la pièce « Fanny » de Marcel Pagnol.
- 17 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble « Bühne 64 » de Zurich présente la pièce « Gaslicht » de Pratick Hamilton.
- A Luxembourg, « Philolux » invite à une conférence faite par M. Pierre Seguy, président de l'Association internationale des journalistes philatéliques, sur le sujet : « Die Motivsammler sind schuld ... ».
- 18 novembre : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par M. Pierre Nord sur le thème : « La guerre des services secrets ».
- A Luxembourg, dans le cadre de la session d'études économiques luxembourgeoises, organisée par l'Université internationale de sciences comparées, débute un cours dirigé par M. Carlo Hemmer, directeur de la Chambre de Commerce, sur les perspectives industrielles luxembourgeoises.
- 19 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Pfalztheater Kaiserslautern » présente le musical « Mein Freund Bunbury » de Gerd Natschinski.
- A la Chambre des Métiers à Luxembourg, l'ADUSEC invite à une conférence-débat sur les importants problèmes de la réforme de l'enseignement économique luxembourgeois.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires invite à une conférence faite en langue allemande par M<sup>me</sup> Dr Elisabeth Schwarzhaupt, membre du Bundestag, sur le thème : « Strafrechtsreform in Deutschland ».
- A Echternach, les Amitiés Françaises invitent à un concert de musique de chambre donné par le « Trio ad Artem ».
- 20 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre municipal de Nancy » présente l'opérette « La Périchole » de Jacques Offenbach.
- A la Maison de Cassal à Luxembourg, sur invitation des Amis des Journées de Mondorf, le poète Ilse Aichinger lit des extraits de ses œuvres.
- Au camp militaire à Diekirch, le « Letzeburger Theater » présente la pièce « Hôtel Costa Brava » de Fernand Hoffmann.
- 21 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Action Catholique Féminine luxembourgeoise, M<sup>me</sup> Madeleine Frieden-Kinnen, Secrétaire d'Etat à la Famille, tient une conférence sur le rôle de la femme dans le monde d'aujourd'hui et de demain.



- A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre A. D. d'Huart.
- 22 novembre : Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu, dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, le vernissage d'une exposition consacrée au surréalisme en Belgique.
- Sur invitation de la Société Teilhard de Chardin, le R.P. Jean Delépierre sj., professeur en philosophie, tient une conférence au Centre Culturel Français à Luxembourg sur le sujet : « La contestation ».
- 23 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté le musical « Prairie Saloon » de Lotar Olias.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble «Die Kammeroper Köln» présente l'opéra « Die Bettleroper » de Benjamin Britten.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, « Pro-Energie » invite à une conférence-débat animée par MM. Joseph Hanck et François Mandres sur l'approvisionnement du Grand-Duché en gaz.
- A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français Marc-Antoine Louttre.
- Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Marcel Thill.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Michel Bonnard.
- 25 novembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par M. l'abbé Maurice Bellet sur le thème : « Entre la peur et la foi — le prêtre aujourd'hui ».
- Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Guy Labat, directeur général de la nouvelle librairie de France, parle sur l'imprimerie à travers les âges. Cette conférence est organisée par le Cercle de la C.E.C.A.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Letzeburger Revue » invite à un tour de chant des chanteurs Salvatore Adamo et Anne Christy.
- 26 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Janacek Opera Brno » présente l'opéra « Dalibor » de Smetana.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Letzeburger Theater » présente la pièce « Hôtel Costa Brava » de Fernand Hoffmann.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, les Friends of Japan invitent à la présentation d'un chef-d'œuvre du cinéma japonais « Higambana », réalisé par Yasujiro Ozu. Ce film est également présenté le 28 novembre à Grevenmacher.
- A Bonnevoie, le Centre culturel et d'éducation populaire invite à une conférence faite par le docteur Marie-Paule Molitor-Peffer, médecin gynécologue, sur les méthodes contraceptives.
- 27 novembre : A Luxembourg, M. R. J. Stoeffe, chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles, tient une conférence sur le thème : « Aspects actuels de la télévision en couleur en Europe occidentale ».
- A Belvaux, le Cercle culturel invite à une conférence en langue allemande par M. Bernard Bettendorff sur le sujet : « Wissenswertes über Menschen und Dinge ».
- 28 novembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'Office luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité, M. Charles Shie, président du Centre de Perfectionnement de Bruxelles, parle sur la gestion d'une entreprise commerciale.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le chœur des Don Cosaques Serge Jaroff donne un concert.
- 29 novembre : Au Ministère des Transports à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition « Rail-Route-Eau », placée sous le patronage de Monsieur le Ministre des Transports et des Travaux Publics.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la pièce « l'Escalier » de Charles Dyer.
- Sur invitation de l'Ambassade d'Italie et des Amitiés Italo-Luxembourgeoises, le pianiste Giuseppe La Licata, premier prix aux Rencontres Internationales de Bruxelles, donne un récital de piano à la Villa Louvigny à Luxembourg.
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le « Club Jeunesse Culture » invite à une conférence-débat dirigée par M. Georges Gœdert sur le sujet : « Qu'est-ce que la littérature ? »
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, Georges Veppé, Alfred Jacquet, James Murray et Ludovic de San, lauréats du Conservatoire Royal de Bruxelles, donnent un concert.
- 30 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, le Bazar International de Luxembourg.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une séance académique à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des Employés Privés.
- A Differdange, M. Jacques Steiwer, professeur de l'école européenne de Bruxelles, tient une conférence en langue allemande sur le sujet : « Entwicklung im Weltkommunismus ».

# Le Mois en Luxembourg

## Mois de décembre

1<sup>er</sup> décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cycle des « Soirées de Luxembourg », l'Orchestre de chambre symphonique de Prague donne un concert, organisé par les Jeunes Musicales.

Au Cercle municipal à Luxembourg débute le congrès du Mouvement international de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholique.

A l'École Européenne à Luxembourg, M. Otto Marlich, professeur de diction à l'école supérieure de musique de Berlin, parle sur l'art de la récitation.

A Ettelbruck, les Amis de la Nature invitent à une conférence faite par MM. N. Knoch et A. Wirth sur la métamorphose d'une rivière.

2 décembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par le R.P. André Godin s.j. de Bruxelles, sur le thème : « La mort de Dieu : Quelques observations des psychologues de la religion ».

A Luxembourg, sur invitation de la Société des Naturalistes luxembourgeois, M. Lucien Kieffer, directeur de l'école moyenne de Luxembourg, parle sur le sujet suivant : « Diagrammes, graphes et matrices, outils modernes des mathématiques ».

3 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele » présentent la comédie « Die tolle Rosita » de Herbert Eigner.

A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente le film « La Crête, île des dieux » de Freddy Tondeur.

Sur invitation des Amitiés Françaises, M. René Percheron, ancien chargé de mission des musées de France, tient une conférence au Centre Culturel Français à Luxembourg sur les trésors d'art de la Russie.

Au Foyer Européen, le Cercle de la C.E.C.A. invite à un concert de musique de chambre donné par le « Trio Academus ».

4 décembre : Au Bassin Minier est célébrée la fête de sainte Barbe, patronne des mineurs.

Au studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le « New World Theatre Club », qui est un groupe international constitué à Luxembourg et dont font partie des Anglais, Américains et Luxembourgeois, présente en langue anglaise la pièce « The importance of being Earnest » d'Oscar Wilde.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, « Les Amis d'Israël-Luxembourg » invitent à une conférence faite par le D<sup>r</sup> Christoph Freiherr von Imhoff, rédacteur en chef des « Stuttgarter Nachrichten » sur le thème : « Israel in der Weltpolitik ».

5 décembre : Visite de Son Altesse Royale le Prince Charles à l'usine Uniroyal à Steinfort.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Solange Frégnac.

6 décembre : Visite à Luxembourg d'une délégation de l'Institut de politique agraire de l'Université de Bonn.

7 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre Montansier » de Versailles, présente la pièce « Sa Majesté mon frère » de Maurice Bray.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de tableaux et de photos d'un groupe d'étudiants de la « Famous Artists School ».

A Bettembourg, les « Amis de la Scène » présentent la pièce « En Apel fir den Dauscht » de Norbert Weber.

A Wiltz, les « Amis de la musique de chambre » invitent à un récital donné par le pianiste Georges Alexandrovitch.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre espagnol Alfredo Palmero.

A la Galerie Entre-Nous à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Gertrude Degenhardt.

8 décembre : En l'église paroissiale de Colmar-Berg, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, confère le sacrement de confirmation à S.A.R. la princesse Margaretha.

9 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Theater am Kurfürstendamm » de Berlin présente la pièce « Fröhliche Geister » de Noël Coward.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre municipal de Metz » présente l'opéra « Orphée » de Ch. W. Gluck.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Comité national pour l'Année internationale des Droits de l'Homme et l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies invitent à une soirée com-

- mémorative à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette soirée est honorée de la présence de M. Ales Bebler, Président de la Fédération Mondiale des Associations Nationales pour les Nations Unies.
- 10 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le photo-club local invite à une conférence faite en langue allemande par M. Walther Beuser sur le sujet : « Weltreise mit der Kamera ».
- Sur invitation des Amitiés Italo-Luxembourgeoises, M. Jacques Lavalleye, professeur à l'Université de Louvain, tient une conférence à la Chambre de Commerce à Luxembourg sur le thème : « Urbino, Centre humaniste de collaboration européenne au 15<sup>e</sup> siècle ».
- 11 décembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Union Royale Belge invite à la projection du film « La Belgique selon Victor Hugo », réalisé par Pierre Arty et Maurice Le maître.
- Au studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le Comité luxembourgeois pour l'année Gandhi invite à une conférence faite par M. K.J. Mahale, professeur à l'Université de Karnatak, Inde, sur le sujet : « Mahatma Gandhi ». Cette conférence est placée sous le haut patronage de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et du Comité Inde-Luxembourg.
- A Esch-sur-Alzette, sur invitation de l'Association des Amis de l'Histoire, M. J. P. Koltz, directeur du Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, parle sur les châteaux-forts luxembourgeois.
- 12 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra comique « Zar und Zimmermann » d'Albert Lortzing.
- A Luxembourg, sur invitation de « Caméra Exploration », M. J. B. Lacave présente des diapositives sur le sujet : « L'Ecosse au printemps ou le Liban en automne ? »
- A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Charles Janotka.
- 13 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la signature de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, l'Ensemble vocal de Bruxelles, placé sous la direction de Fritz Hoyois, donne un concert de gala.
- A Luxembourg, sur invitation de l'Association luxembourgeoise des Etudiants Catholiques, M. Paul W. Wenger, rédacteur du « Rheinische Merkur », donne une conférence en langue allemande sur le sujet : « Die politischen Strukturprobleme der Tschechoslowakei ».
- A Luxembourg, dans le cadre des conférences « Die Kirche in der Diskussion », M. le professeur Mathias Kremer parle sur le sujet : « Ist denn Christus geteilt ».
- 14 décembre : A Luxembourg a lieu la Journée d'amitié policière franco-belgo-luxembourgeoise.
- A Soleuvre a lieu le vernissage de l'exposition de photographies, de peintures et de céramiques de Jacques Bohler, Ad. Deville et Will Lofy.
- A Wormeldange a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Fernand Schons.
- 15 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Letzeburger Theater » présente la pièce « Hokespokes » de Félix Mersch.
- En l'église St-Michel à Luxembourg, la chorale le « Madrigal » de Luxembourg donne un concert de Noël.
- A Grevenmacher, le « Do-Quartett » donne un concert.
- 16 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre municipal de Metz » présente l'opéra « Les pêcheurs de perles » de Georges Bizet.
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le Club Jeunesse-Culture invite à une conférence faite par M. Robert Dondelinger sur l'œuvre analytique de Freud.
- A Luxembourg, dans le cadre de la session d'études économiques luxembourgeoises, débute un cours dirigé par M. H. Ahlborn, conseiller économique de la Chambre de Commerce, sur « Le Luxembourg dans la politique européenne des transports ».
- Au Carrefour à Luxembourg, le R.P. Buliard tient une conférence sur le thème : « Quinze ans sous les igloos ».
- 17 décembre : A l'Hôtel de Ville à Luxembourg a lieu une séance académique à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Ligue luxembourgeoise contre la Tuberculose, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte.
- Sur invitation de l'Université Populaire Catholique, M. le professeur D<sup>r</sup> Paul Mikat tient une conférence à la Chambre de Commerce à Luxembourg sur le sujet : « Kirche und Staat heute ».
- 18 décembre : Au Ministère des Affaires Culturelles à Luxembourg a lieu la remise officielle des Prix de Sciences 1968.
- Au Cercle municipal à Luxembourg débute une campagne Benelux contre l'alcoolisme au volant.
- 19 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Letzeburger Theater » présente la pièce « Hokespokes » de Félix Mersch.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. D<sup>r</sup> Ernst Diedrich tient une conférence en langue

allemande sur le sujet : « Raumordnung und Landesplanung im Regierungsbezirk Trier ».

A Luxembourg, l'Association Européenne des Enseignants invite à une conférence faite par M. le professeur Norbert Thill sur le fascinant Royaume du Maroc.

20 décembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert avec le concours du pianiste Jean-Bernard Pommier. Ce concert est organisé par les Jeunesses Musicales.

21 décembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Pfalztheater Kaiserslautern » présente l'opérette « Die lustige Witwe » de Franz Lehár.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les élèves du Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg donnent un concert.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Rolf Engel.

A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste tchécoslovaque Jiri Anderle.

22 décembre : En l'église paroissiale au Limpertsberg, la chorale et l'orchestre de la paroisse donnent un concert spirituel.

24 décembre : A Luxembourg-Bonnevoie a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres des cours de peinture et du groupe de photographie du Centre culturel de Bonnevoie.

26 décembre : A Luxembourg sur invitation de l'Action Populaire Catholique, M. Auguste Vanistendael tient une conférence en langue allemande sur le sujet : « Entwicklung im Sinne der päpstlichen Kommission Iustitia et Pax ».

28 décembre : A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Ronald Majerus.

A Hesperange a lieu le vernissage d'une exposition d'art graphique, organisée par la section d'art graphique des chemins de fer.

29 décembre : A Luxembourg, sur invitation de la société Kolping, M. John Wigmans (Pays-Bas), tient une conférence en langue allemande sur le sujet : « Kommunismus ohne Maske ».

